Bulletin Municipal 2017

Janvier 2018 N° 38

Enfin réunis !

Editorial

Bulletin municipal de Cheyssieu N°38— 2017
Responsable de publication : Gilles BONNETON
Rédaction et conception : Commission communication
Impression : Imprimerie DUPUIS
Dépôt légal janvier 2018

Sommaire

Editorial p2
Vie municipale .... p3 à 9
Vie scolaire p10, 11
Vie locale .... p12 à 15
Enfin réunis !..... ..... P16, 17
Intercommunalité ... . p18 à 23
Vie associative .... p24 à 29
Infos pratiques p30, 31
Calendrier des fêtes p32

La commission Communication, composée de : Gilles Bonneton, Lilah Braïk, Vincent Couturier, Yves Grenouiller, Sylvain Laurent, Emmanuel Montagnon, Annie Pizzinato, Emmanuelle Rozelier et Annie Thabaret est heureuse de vous présenter le bulletin municipal pour l'année 2017 et vous souhaite une très bonne année 2018.
Ce document a été entièrement élaboré par les membres de la commission. **Bonne lecture !**

Nous remercions vivement tous les annonceurs pour leur participation à la réalisation de cette brochure.

Le mot du maire

L'année 2017 a été marquée par :

- L'état d'urgence régulièrement prolongé, une nouvelle loi anti-terroriste pour nous protéger des fanatiques islamistes qui assassinent n'importe qui, n'importe où.
- Les élections présidentielles, une médiatisation de pseudo affaires au détriment d'analyses des programmes. A la réforme des valeurs locatives (base 1970) évoquée sous les précédents quinquennats, on préfère la suppression de la taxe d'habitation, pour 80% des ménages , quid des 20% restants, un sujet d'inquiétude pour l'ensemble des collectivités territoriales.
- Un pont pour un siècle ; de mai à novembre, la reconstruction du pont sur la Varèze, sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, un investissement qui autorise le passage des bus scolaires et permet dès janvier de revoir certains circuits.
- Le 13 décembre, la remise des clés de cinq maisons à usage locatif, permettant à la commune de dépasser les objectifs du plan local de l'habitat du pays roussillonnais.
- L'élaboration du plan local d'urbanisme : la deuxième réunion publique a eu lieu le 26 janvier 2017, l'enquête publique s'est déroulée du 22 septembre au 23 octobre inclus, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées le 24 novembre, l'élaboration de la synthèse des modifications apportées au dossier suite aux avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique est en cours. Notre PLU deviendra PLUI, si le projet de fusion CCPR/ CCTB (territoire de Beaurepaire) au premier janvier 2019 est voté par les intercommunalités et les communes.

Je vous présente mes meilleurs vœux .

Le Maire
Gilles Bonneton

DERNIÈRE MINUTE

RECENSEMENT de la population 2018

En 2018, le recensement de la population est prévu sur la commune de Cheyssieu.
Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. La mairie a embauché 2 agents recenseurs comme le prévoit l'administration : Mesdames Annie Dupuis et Danièle Courion.
Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil. Nous rappelons que le recensement permet à l'Etat de calculer les dotations versées à la commune en fonction de son nombre d'habitants mais également de son indice de richesse.
Les résidants ont l'obligation de répondre aux questionnaires des agents recenseurs.

Etat civil

Naissances

Thimothé DAGNAUD	né le 13 janv.	à Pierre Bénite
Léna JAIL	née le 17 fév.	à Vienne
Lylo VOIRIN BEZIAT	née le 8 mars	à Vienne
Emy NAVERI	née le 15 mars	à Givors
Evan MECHAUD	né le 16 mars	à Feyzin
Aarôn MAGNAT	né le 09 août	à Vienne
Tristan SATIN	né le 17 août	à Vienne
Nahil MEDINI	né le 12 oct.	à Vienne
Adèl AARAB VACHER	né le 5 nov.	à Vienne
Lissandro SAINT-LEGER	né le 10 nov.	à Givors
Elias CORTES LELIEVRE	né le 5 déc.	à Vienne

Mariages

Emilien RICHARD et Marion JACQUEMETTON	le 17 juin
Florian ACOSTA et Laurine MARCEL	Le 2 sep.
Maxime COCHET et Claire ZIBOURA	le 9 sep.

Décès

Madeleine FRAGNOUD épouse RICHARD	décédée le 11 janv.	84 ans
Pierre FAUCHEUR	décédé le 14 avril	91 ans
Reymond BONNETON	décédé le 14 mai	85 ans
René RAMEL	décédé le 22 sep.	78 ans
Marcel COROMPT	décédé le 29 nov.	80 ans
Lucienne MONTFORT veuve BINGGELI	décédée le 13 déc.	101 ans

Permis de construire

M. GRAIL Olivier, 62 route du Cuillery :
réhabilitation bâtiment en appartement RDC+1

M. LAURENT Michel, 153 chemin de Louze :
auvent pour voitures

M. DEFAIT Jean-Marc, 406 route de la Varèze :
véranda

M. et Mme GAULT Robert et Dalila
232 route de Beauchuzel : couverture piscine

M. BRUYERE Alain, 509 route des Alpes :
abri de voitures

M. GAILLARD Julien, 97 impasse du Pressoir :
maison individuelle route du Cuillery

Mme JANKOV Delphine, 236 route du Cuillery :
réduction surface habitable chemin de Louze

M. BAYASSAN Lahoiri, 10 rue de Montléans 38 VIENNE :
maison individuelle route du Cimetière

M. FERRIER Kévin et Mme PALISSE Virginie
Lot les Tamaris : suppression d'une ouverture façade est

M. VALLIN Michel, 21 rue du Clos :
abri auvent (en cours)

M. GRAIL Olivier, 62 route du Cuillery :
modifications rez de chaussée (garage en pièce de vie, création ouverture et balcon), (en cours)

M et Mme DERLOT Kévin et Cindy
route de la Brula : maison individuelle (en cours)

M. DERDERIAN Varoujan, 579 chemin du Suzon :
Pôle Handicap Le Suzon (en cours)

Demandes de travaux exemptées de permis de construire

M. GAMBIN Olivier, 266 chemin de Louze :
abri de voitures

M. VALLIN Michel, 21 rue du Clos :
remplacement clôture par une nouvelle clôture

M. BRUYERE Alain, 509 route des Alpes : clôture

France ECO LOGIS, 69100 VILLEURBANNE :
installation système solaire photovoltaïque
chez M. ROZIER Stéphane

M. GRENIER Cyril, 20 route d'Assieu : abri de jardin

M. KABIR Chérif, 151 montée verte : abri de jardin

M. CHABAS Vincent, 2 impasse du Pressoir :
abri poubelles

Mme MONTMASSON Marie-Hélène, 40 rue du Clos :
division parcellaire

M. DOYETTE Patrick, 42 route des Alpes : clôture

M. et Mme BRUNAUD Christian et Nelly
86 Bois Marquis 38150 VERNIOZ :
division parcellaire chemin des étangs

M. FONDAIN Jérôme, 496 montée des Rossières :
transformation ouvertures et remplacement de menuiseries, modification auvent

ECO HABITAT ENR, 42000 SAINT ETIENNE :
panneaux photovoltaïques Chez M. PAYAUD Denis

M. GRENOUILLER Michaël, 460 route des Alpes :
piscine (en cours)

M. PIZZINATO Daniel, 211 route des Alpes :
agrandissement abri bois (en cours)

M. JACQUET Cédric, 561 route de la Brula :
piscine (en cours)

Délibérations conseils municipaux

Séance du 16 Janvier

MISE A DISPOSITION PERSONNEL

Le conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition d'un agent aux services techniques pour une durée de 15 jours du 17 au 31 Janvier 2017 par la commune de Vernioz. Une convention est signée et la dépense versée par la commune de Vernioz est inscrite au budget communal.

PISCINE SCOLAIRE

La piscine de Roussillon accueille les élèves du 27 Janvier au 31 mars 2017 pour 15 séances.

Les dépenses réparties inscrites au budget communal s'élèvent à :

Frais de transport : 108.00 € X 15 séances = 1620.00 €

Frais de séance avec maître-nageur : 102.60 € x 15 séances = 1539.00 €

APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION DU POLE HANDICAP LE SUZON QUI IMPACTE LA MISE EN COMPTABILITE DU POS DE LA COMMUNE DE CHEYSSIEU

Le conseil municipal adopte la déclaration de projet concernant la construction d'une « Maison Espoir » dénommée « Pôle Handicap Le Suzon » portée par l'Association VIVA DIMI et l'AFTC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens). Cette déclaration emporte l'approbation des nouvelles dispositions du POS. Toutes les démarches nécessaires seront entreprises pour l'exécution de cette délibération.

Séance du 20 Février

APPROBATION CARTE DES ALEAS

La réalisation de la carte des aléas est confiée au Bureau d'Etudes Alpes Géo Conseil pour la prise en compte des risques naturels potentiels sur la commune. La carte des aléas et le rapport de présentation seront intégrés dans la délibération portant sur l'arrêt du projet du PLU.

PLU – REFUS DE TRANSFERT COMPETENCE A L'INTERCOMMUNALITE

Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité : la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

Séance du 30 mars

COMPTE DE GESTION 2016 : Le compte de gestion de l'exercice 2016 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Section de fonctionnement :
Dépenses 382 372.87 €
Recettes 573 552.47 €
Résultat reporté 7 482.46 € soit un excédent de 198 662.06 €

Section d'investissement :
Dépenses : 350 000.12 €
Recettes 361 860.21 €
Solde d'exécution reporté : 246 489.79 € soit un excédent de 258 349.88 €
Reste à réaliser : 9 700.00 €

Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité.

TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE DU SIVARES ET INTEGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal décide de reprendre au compte 002 (excédent de fonctionnement) la somme de 789.05€ et au compte 001 (excédent d'investissement) la somme de 6 488.11€ correspondant à la reprise des résultats du SIVARES. D'amortir les subventions d'équipement versées et les subventions d'équipement transférables résultant de l'intégration des biens du SIVARES, en une seule fois sur l'exercice 2017, comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 6 801.87 € - Recettes : 6 539.02 €

Investissement :

Dépenses : 6 801.87 € - Recettes : 6 539.02 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 COMMUNE ET SIVARES

Les résultats de la Commune et du SIVARES (suite à dissolution, intégration dans les communes adhérentes) sont affectés comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 002 : 789.05€ (excédent SIVARES)

Section d'investissement :

Compte 001 : 258 349.88€ + 6 488.11€ (excédent SIVARES) soit 264 837.99€

L'excédent de fonctionnement au Budget Communal est affecté en totalité au compte 1068, soit 198 662.06€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Maintien des taux 2016 pour les trois taxes :

Taxe d'habitation : 7,21 %, Taxe foncière bâti : 12,47 %, Taxe foncière non bâti : 54,42 %

BUDGET PRIMITIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
TOTAL DEPENSES	525 303.00 €
TOTAL RECETTES	525 303.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
TOTAL DEPENSES :	587 196.00 €
TOTAL RECETTES :	587 196.00 €
Dont :	
-affectation intérieure reportée	789.00 €
-solde d'exécution reporté	264 837.00 €
-affectation en réserve (compte 1068)	198 662.00 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OVIV

Une subvention exceptionnelle de 7 277.16€ (inscrite au compte 6574 du budget communal) est versée à l'OVIV.

Finances

BUDGET FONCTIONNEMENT CHEYSSIEU 2017

DEPENSES				RECETTES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	245 410 €	46,7%	013	ATTENUATIONS CHARGES	50 €	0,0%
012	PERSONNEL	153 010 €	29,1%	70	PRODUITS DE SERVICE	30 657 €	5,8%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €	0,0%	02	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	789 €	0,2%
065	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	90 250 €	17,2%	73	IMPOTS ET TAXES	412 554 €	78,5%
066	CHARGES FINANCIERES	10 510 €	2,0%	74	DOTATIONS et PARTICIPATIONS	70 773 €	13,5%
067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000 €	1,0%	042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 540 €	1,2%
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	13 306 €	2,5%	75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	3 940 €	0,8%
023	VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	0,0%				
042	OPERATION ORDRE : amortissements	7 817 €	1,5%				
	TOTAL DEPENSES	525 303 €	100%		TOTAL RECETTES	525 303 €	100%

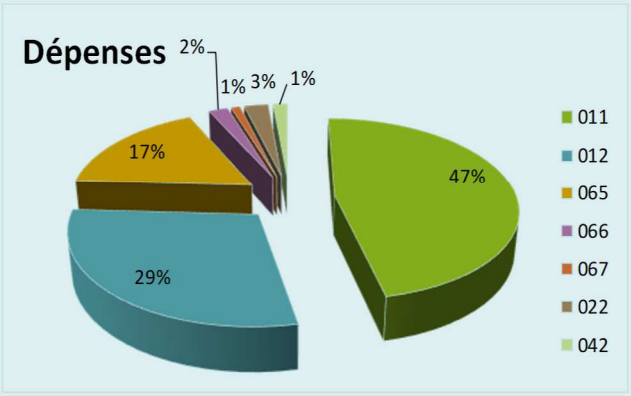

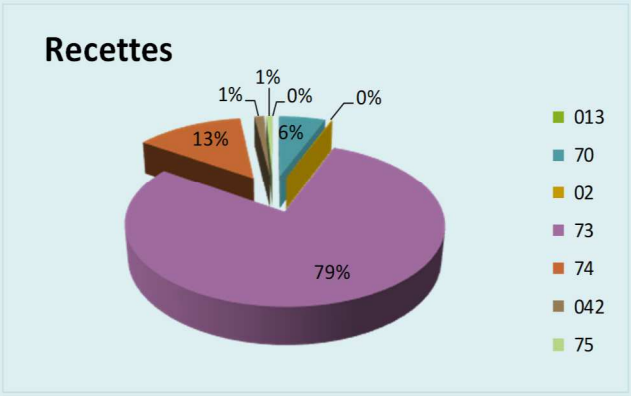

BUDGET INVESTISSEMENT CHEYSSIEU 2017

DEPENSES				RECETTES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000 €	5,1%	13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Etat, Départemen	59 000 €	10,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	513 496 €	87,4%	16	EMPRUNTS ET DETTES	- €	0,0%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 300 €	0,4%	10	FONDS DIVERS RESERVES FCTVA	255 542 €	43,5%
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	34 860 €	5,9%	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	- €	0,0%
40	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 540 €	1,1%	021	VIREMENT DE FONCTIONNEMENT	- €	0,0%
				040	CONCESSIONS	7 817 €	1,3%
				001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	264 837 €	45,1%
	TOTAL DEPENSES	587 196 €	100%		TOTAL RECETTES	587 196 €	100%

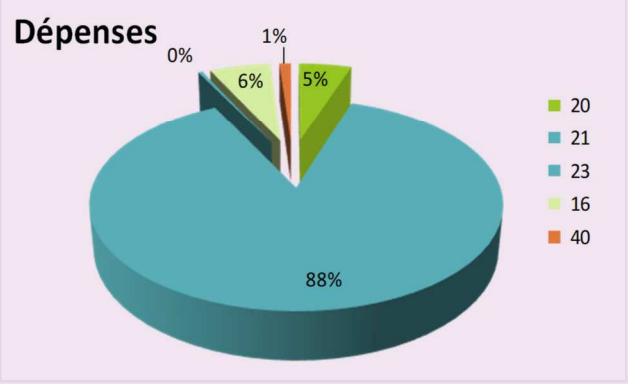

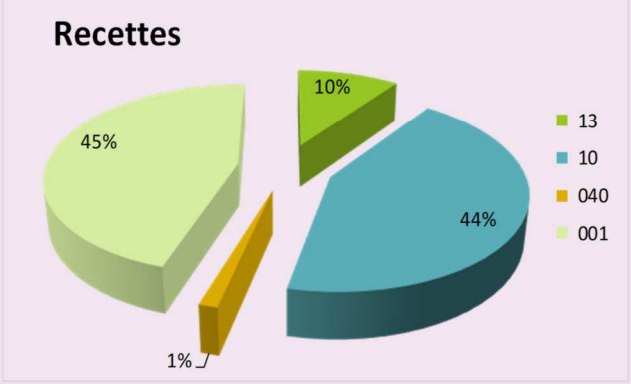

Délibérations conseils municipaux

Séance du 15 Mai

REVALORISATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DES INDEMNITES DE FONCTION

Depuis le 1er Janvier 2017, les indemnités des élus sont déterminées par référence à l'indice brut 1022 terminal de la fonction publique. Le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux est fixé comme suit :

Maire : 35%, Adjoints : 7%, Conseillers municipaux délégués : 2% . Cela n'a pas d'incidence sur l'enveloppe d'indemnités des élus.

MISSION DE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET SANITAIRE DE L'EGLISE

Cette mission est confiée à PDV, Architecte de Patrimoine à Morestel pour un montant d'honoraires de 9 400.00 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION EGLISE

Une subvention est demandée auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour les travaux de rénovation de l'Eglise estimés à 830 000.00€.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE RELATIVE AUX INSTALLATIONS ET RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SEDI

La prise d'effet au transfert de la compétence optionnelle éclairage public est acté à compter du 1er septembre 2017. Une convention sera signée avec le SEDI.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SEDI EN MATIERE DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC – NIVEAU 1 – BASILUM

Suite au transfert de la compétence éclairage publique au SEDI, la commune participera au financement de la maintenance éclairage public – niveau 1 – BASILUM sur le territoire communal. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal en fonctionnement.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A.S.C.

Une aide exceptionnelle de 1 000 € est accordée par la commune dans le cadre de l'organisation de la fête de son 50ème anniversaire.

ACQUISITION MATERIEL

Achat d'un taille-haie auprès de la Société Saint-Clair Motoculture pour un montant de 539 € TTC.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ENTRE HABITAT DAUPHINOIS ET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Commune accorde sa garantie à hauteur de 65% auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le remboursement du prêt de 531 238 € souscrit par HABITAT DAUPHINOIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE

Une subvention est sollicitée pour la réalisation d'un parcours de santé et la mise en place de structures de jeux pour enfants au complexe sportif pour un montant estimatif de 120 000 €.

Séance du 30 Juin

DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS A L'ELECTION DES SENATEURS

Le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des membres présents les plus jeunes :

Mme JANKOV Gisèle, M. COUTURIER Vincent

M. GRENOUILLER Michael, Mme BRAIK Lilah.

La présidence est assurée par M. le Maire. Une liste a été déposée et enregistrée « ENSEMBLE POUR CHEYSSIEU » composée par :

M. BONNETON Gilles, Mme ROZELIER Emmanuelle, M. MONTAGNON Emmanuel, Délégués,

M. COUTURIER Vincent, Mme BRAIK Lilah, M. ROUSSET Jacky, Suppléants,

Proclamés élus suite au vote.

Séance du 04 septembre

INDEMNITE DE CONSEIL TRESORIER MUNICIPAL

Suite au changement de trésorier municipal, le conseil municipal maintient au taux de 100% l'indemnité de conseil à Monsieur Daniel BARRIERE, trésorier municipal en exercice à compter du 1er septembre 2017.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué le terrain cadastré D n°6 d'une superficie de 825 M2 dans le délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité de l'arrêté préfectoral n° 38.2016-05-13-003 soit le 13 octobre 2016, le bien est considéré sans maître au titre de l'Article 713 du Code Civil.

Le conseil communal incorpore ce bien dans le domaine communal et autorise M. Le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation du dit terrain dans le domaine communal.

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Le SEDI a étudié la faisabilité du renforcement du Poste Beau Chuzel. Sur la base d'une étude réalisée en lien avec les élus et ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1-Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 30 525 €

2-Le montant total de financement externe serait de 30 525 €

3-La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élèverait à 0 €

4-La contribution aux investissements s'élèverait à 0 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le Maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux ainsi que de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au SEDI.

Séance du 25 Septembre

RECRUTEMENT D'AGENTS EN CAS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels au titre de l'accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal autorise M. Le Maire à recruter des agents non titulaires selon les besoins, à déterminer les niveaux de recrutements et de rémunération des candidats pour la conclusion d'un contrat initial voire son renouvellement éventuel dans la limite de 12 mois sur une période de référence de 18 mois maximum. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE POUR RENOVATION DE L'EGLISE

M. le Maire présente le diagnostic général sur l'état structurel, sanitaire et patrimonial de l'Eglise Notre Dame de Cheyssieu, réalisé par PdV, Architecte du Patrimoine pour un montant estimatif des travaux de restauration s'élevant à 274 206.61 € HT. Une aide est demandée auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

ACQUISITION MATERIEL CANTINE

Achat d'un lave-linge auprès de la Société AGB Ménager Services pour un montant de 418 € TTC.

Cette dépense est inscrite en section d'investissement.

Séance du 19 Octobre

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, décide d'accorder des subventions aux associations suivantes :

- ASC (Foot) : 300 €
- AFIPAEIM : 70 €
- ADPAH : 3131 €
- AKOF TOGO : 100 €
- VIVA DIMI : 50 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers : 50 €
- Sou des Ecoles : 300 €

Soit un total de 4 001 €.

Séance du 12 Décembre

PROJET LUDOTHEQUE ET LAEP

Suite au travail accompli depuis 2 ans avec le centre social OVIV (actions, financement, écriture du projet social), les deux projets sont inscrits au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 signé avec la CAF de l'Isère :

•La ludothèque :

Itinérante, elle est présente sur une commune 1 semaine entière pendant les vacances scolaires et aussi des mercredis hors vacances scolaires.

La participation des collectivités s'élèvera à 3 609 € en 2018, pour un financement total de 16 800 €.

•Le Lieu d'Accueil Enfants Parents :

Anonyme et gratuit, il est composé d'une équipe pluridisciplinaire formée des 2 centres sociaux (OVIV - l'Ile du Battoir) et le pôle petite enfance du territoire de Beaurepaire, pour les parents et leurs enfants de 0 à 6 ans à raison de 2 heures par semaine.

Le financement de 10 315 € est pris en charge par la Communauté de Communes du Territoire pour l'ensemble des 7 communes.

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude et sous réserve de financements, le SEDI envisage des travaux (VAREZE) :

Le coût de revient prévisionnel de l'opération estimé à 14 249 € TTC

Montant total des financements externes : 10 654 €

Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements) : 3 595 €

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION EN 2018 – REMUNERATION AGENTS RECENSEURS

Le recensement sera effectué du 18 Janvier au 17 Février 2018 et assuré par deux agents recenseurs.

Rémunération nette de 1 300 € + Indemnité pour frais de déplacement de 200 € par agent recenseur. Ces dépenses sont inscrites au Budget Communal 2018.

Plan Local d'Urbanisme : les étapes franchies

Par délibération du Conseil municipal en date du 10 décembre 2012, une procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été engagée par la commune de Cheyssieu.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) s'articule autour de cinq axes :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager de la commune, ainsi que les ressources naturelles,
- Préserver et valoriser la qualité de vie,
- Conforter le centre-bourg et préserver les hameaux,
- Assurer le maintien des activités économiques dont l'agriculture,
- Limiter la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Le projet tel qu'il est décrit permettra à la commune de Cheyssieu de concilier le développement et la préservation de ses atouts tout en respectant les équilibres entre les enjeux sociaux, économiques, environnementaux, agricoles et paysagers.

Les études, en particulier le diagnostic communal et l'état initial de l'environnement, menés dans le cadre de cette procédure ont permis de formuler des priorités vis-à-vis des enjeux relevés et de déterminer le zonage et la réglementation la plus appropriée par secteur. Les résumés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement présentés dans le rapport de présentation et dans la note de l'enquête les synthétisent.

Un débat s'est tenu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD en séance du 1° février 2016.

Les orientations et zonages ont été présentés et débattus lors d'une réunion avec les personnes associées le 19 janvier 2017 et d'une réunion publique à la salle d'animation le 26 janvier 2017.

Par décision en date du 13/02/2017 de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes, l'élaboration du PLU de la commune de Cheyssieu n'est pas soumise à une évaluation environnementale.

Le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLU par délibération en date du 6 mars 2017. Le projet de PLU a ensuite été transmis pour avis aux personnes publiques associées, personnes publiques ou privées consultées à leur demande ; leurs réponses (avis, observations et/ou remarques) ont été insérées au dossier d'enquête publique.

Celle-ci s'est déroulée du 22 septembre au 23 octobre 2017 ; le commissaire enquêteur désigné a remis son rapport et ses conclusions motivées le 24 novembre 2017.

Les modifications ou corrections nécessaires ont été apportées au projet. Le dossier du PLU comprend les pièces suivantes :

- Rapport de présentation
- Projet d'aménagement et de développement durable
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Règlement
- Annexes dont le zonage d'assainissement
- Documents informatifs dont la carte des aléas climatiques.

Il est précisé que le zonage d'assainissement est élaboré par la CCPR, compétente. Les études du PLU et du Zonage d'assainissement ont été menées conjointement.

Courant 2018, l'arrêté de mise en application du PLU de la commune de Cheyssieu devrait être prononcé afin de permettre sa mise en application dans les règles définies, par les services de l'ETAT.

Nos 65 ans et + retour sur l'année 2017 :

* **Atelier prévention mémoire** – **organisé par le Territoire Isère Rhodanienne (service autonomie) en partenariat avec le centre social et les communes de l'Oviv**.

Un psychologue a accueilli sur 10 séances de 1h30, 10 personnes assidues (8 de Cheyssieu, 1 de Vernioz et 1 de Ville sous Anjou). Une suite (atelier mémoire) s'organise au cours du 1er trimestre 2018 : une séance de 2h00 aura lieu tous les 15 jours. Ceci fait suite à la conférence mémoire du 10/11/2015, ce groupe de personnes avait manifesté un intérêt pour cet atelier.

***Semaine Siel Bleu : malgré beaucoup de publicité cette semaine n'a pas rencontré le succès souhaité.**

Le 3/10/2017 – la salle polyvalente de Cheyssieu a accueilli une vingtaine de personnes pour des animations : atelier de prévention des chutes, atelier gym douce, atelier gym mémoire, animation conférence sur les bienfaits de l'activité physique ainsi que présentations des stands transport du Pays Roussillonnais TPR, APA, Siel Bleu

Le 6/10/2017 – à Cour et Buis, Jean-Yves Serve et son guitariste chanteur ont fait danser une vingtaine de personnes. Un goûter sucré était offert en fin d'après-midi.

Colis de Noël – nous avons distribué 44 colis : un cadeau de fin d'année pour nos ainés mais, aussi un moment d'échange très convivial.

Consommations énergétiques de la chaufferie bois de Cheyssieu. Un an de fonctionnement....

Depuis l'automne 2016, une chaufferie aux granulés de bois assure le chauffage du complexe scolaire ainsi que de l'église. Nous avions décrit cette installation dans le bulletin municipal 2016. Un suivi régulier permet de constater les économies d'énergie réalisées.

Un contrat de fourniture de granulés de bois a été conclu avec la société NEECO basée au Grand Serre 26530, soit à 45 km de la commune. Le granulé est certifié DIN PLUS et NF biocombustible solide. Le pouvoir chauffant moyen est garanti à 5000 kWh/tonne. Le prix contractualisé est de 258.50€ TTC/Tonne. Au total, 25,68 tonnes de granulés ont été consommées soit 94 400 MWh pour une estimation lors de l'étude de faisabilité de 26 tonnes. Les économies d'énergie avaient été estimées à 5100 € TTC et ont été mesurées à -5812 € TTC. La facture énergétique s'élève à 6638 € TTC contre 12450 € TTC avant la mise en place (Chauffage propane de l'école, Fuel pour l'église et consommation d'électricité pour les chauffages).

Le rendement de la chaudière est de 69%. Il pourrait être amélioré par une meilleure gestion des phases de ralenti en période de vacances scolaires.

Logement social :

Le programme local de l'habitat, 2013/2017, de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais fixait comme objectif pour la commune la production de trois logements sociaux. Cinq ont été livrés le 13 décembre . Ce sont des maisons individuelles de type 4 (un PLAI et quatre PLUS), construites par Habitat Dauphinois. La commune garantit les emprunts à hauteur de 65%, la CCPR à hauteur de 35% à laquelle il convient de rajouter la participation de 3000 euros par logement PLAI et 2000 euros par logement PLUS.

La production de logements abordables sur nos petites communes est freinée par le peu d'enthousiasme des bailleurs sociaux à investir dans des opérations immobilières de petit volume alors que le besoin existe y compris sur l'accession sociale à la propriété.

Commémoration 11 novembre 1918 : le 11 novembre 2018, une date à retenir....

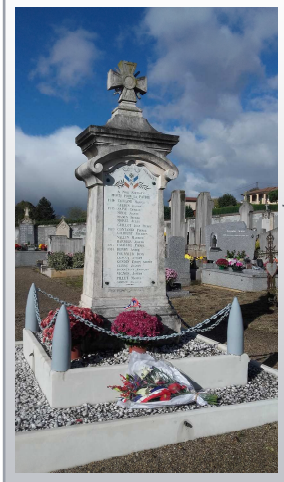

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 "journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la Paix". La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, notamment en opérations extérieures.
La commémoration de l'armistice du 11 novembre est l'une des journées nationales instituées par des textes législatifs et réglementaires. Jour d'hommage et de recueillement, elle donne lieu chaque année à des cérémonies commémoratives devant les monuments aux morts des communes de France.
Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'Armistice mit un terme à la Première Guerre Mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises.

Le 11 novembre 2018, nous commémorerons le centenaire de cette Armistice. A cette occasion, le Maire et le conseil municipal souhaitent réaliser une matinée exceptionnelle dans notre village afin de rendre hommage aux morts et blessés de la commune de Cheyssieu.

Pour cela, nous vous invitons à nous communiquer dès à présent tout document et objet ou nous faire part de souvenirs concernant des membres de votre famille ayant participé à la « Grande Guerre », afin de marquer différemment cette commémoration. (Ils seront bien sûr restitués à chacun). Merci de contacter la mairie tel : 04 74 84 92 07.

La vie de l'école

Durant cette nouvelle année scolaire 2017/2018, les élèves enrichiront leurs connaissances tout au long de l'année sur le thème du Grand Nord. En effet, chaque classe pourra suivre l'expédition de Sébastien Dos Santos, parti parcourir le Canada et l'Alaska avec ses chiens de traîneaux... Au total, 7 500km !!!! Il viendra ensuite présenter son expédition aux élèves sous forme de 2 ateliers :

- « coureurs des bois » : il s'agit de l'exposition d'un camp de base sur plus de 100m2 avec tout le matériel nécessaire d'expéditions en terres boréales
- « chiens nordiques » : les élèves vont découvrir l'univers du traîneau à chiens, ainsi que 4 à 12 chiens.

Le soir, Sébastien viendra projeter aux familles un film sur ses expéditions polaires.

Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 auront la chance de partir cette année en classe « traîneaux » aux Plans d'Hotonnes du lundi 26 mars au mercredi 28 mars. Ils pourront s'essayer aux secours en montagne, l'étude du manteau neigeux et la vie des chiens de traîneaux.

D'autres projets ont commencé ou compléteront l'année :

- les 18 séances de musique, du 15/09/17 au 9/02/18, le vendredi matin de la PS au CM2 avec Florence Maurette
- le projet Slam pour les CM1/CM2 avec 10h d'intervention de l'artiste As'n, grâce au partenariat avec TEC. Les élèves écriront une chanson en slam.
- le projet de correspondance scolaire pour les CM1/CM2 avec une école de CM1/CM2 située à Saint André le Gaz. 1 à 2 rencontres sont prévues dans l'année.
- le passage du permis internet pour les CM2 avec l'intervention de la gendarmerie de St Clair du Rhône
- l'intervention de l'infirmière scolaire pour les CM2 le mardi 15 mai au matin, pour parler des thèmes qui préoccupent les pré adolescents
- le cycle piscine pour les GS/CP, CE1/CE2 à la piscine de Roussillon. Il aura lieu du lundi 23 avril au vendredi 15 juin, tous les lundis et vendredis après-midi.
- la participation au cycle rugby pour les CM1/CM2 au mois de mai/juin les vendredis après-midi
- la représentation théâtrale de Peau d'Âne au théâtre tête d'Or à Lyon le jeudi 7 juin, du CP au CM2
- le projet jardinage pour les PS/MS/GS/CP.
- l'intervention de la gendarmerie pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 sur le thème « prévention et risques des dangers liés à Internet »

L'équipe enseignante remercie le Sou des écoles pour son dynamisme, son investissement et son financement aux nombreux projets pédagogiques, ainsi que la mairie pour son financement au cycle piscine et musique.

Sou des Écoles

Nous avons l'honneur de vous présenter le nouveau bureau du sou des écoles pour l'année 2017-2018.

Présidente : IAFRATE Emilie, Trésorière : XILLO Sabrina, Trésorière adjointe : BERNARDO Sandra, Secrétaire : GRENOUILLER Michael, Secrétaire adjointe : GOYET Stéphanie, Membres actifs : BETTAN Véronique, COMBE Jérôme, LEVILAIN Alain.

Cette année encore, grâce à son dynamisme et à sa persévérance, le Sou des Ecoles a pu récolter des fonds pour financer les différentes sorties ainsi que les différents projets de l'école.

L'année 2017-2018 sera une nouvelle année riche en animation afin de pouvoir financer la classe découverte sur le thème du "Grand froid" aux Plans d'Hotonnes pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2.

Différentes activités seront prévues lors du séjour : chiens de traîneaux, initiation au ski de fond, randonnée en raquettes, étude du manteau neigeux, histoire de la vie des chiens de traîneaux et construction d'igloo à la façon des Inuits.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet nous aurons besoin de votre soutien.

Le Sou des écoles compte bien organiser cette année, le carnaval, le loto et la kermesse de fin d'année qui aura de nouveau lieu au stade.

Nous vous rappelons que le Sou des Ecoles est une association de bénévoles, sans cesse à la recherche de nouveaux parents pour mener à bien les projets pour vos enfants alors, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui seront présentes à nos côtés.

Le bureau du Sou des Ecoles vous présente ses Meilleurs Vœux pour l'année 2018.

Garderie Périscolaire

Suite à la modification des rythmes scolaires, ce service communal fonctionne 4 jours par semaine depuis la rentrée de septembre 2017 les : lundis, mardis, jeudis et vendredis de : 7h00 – 8h20 et 16h15 – 18h10.

Au prix de : 0,55€ ¼ d'heure ou 2,20€ l'heure – tickets vendus par carnet de 20.

La commune de Cheyssieu propose aux enfants scolarisés une prise en charge avant et après l'école, et pendant la pause méridienne (pause de restauration scolaire).

La pause méridienne concerne l'accueil des enfants entre 11h30 et 13h30 et, comprend à la fois les repas de midi mais aussi les jeux avant et après le repas.

L'inscription aux accueils avant et après la classe est obligatoire. Elle est à renouveler chaque semaine si l'enfant n'est pas inscrit à l'année.

L'inscription se fait jusqu'au jeudi 11h30 de la semaine précédente pour une réservation souhaitée en semaine suivante. Actuellement, 48 familles sont inscrites ce qui représente 61 enfants.

La fréquentation sur l'année écoulée représentait 6399 passages.

Accès garderie *– la pose d'une vidéo surveillance sécurise les entrées.*

Nous remercions l'association ABAC, Annie et Nadine pour la confection et la vente des bûches de Noël, le jour des illuminations. Avec cet argent la garderie périscolaire a vu arriver de nouveaux jeux. Les enfants étaient ravis.

Restaurant scolaire

La commune propose une restauration scolaire les jours de classe.

Les enfants sont servis à table sur deux services.

La cantine est aussi un lieu privilégié d'éducation au goût et de découverte.

Chaque année lors de la semaine du goût les enfants découvrent pour la 1ère fois des fruits, des légumes, des féculents. Pour les fruits et légumes nous respectons les saisons, la qualité et nos producteurs locaux. De même que pour les produits laitiers et la viande nous privilégions les circuits courts.

Actuellement : 80 enfants sont inscrits à la cantine ce qui représente 59 familles - sur l'année 2016-2017, ce service a connu une baisse des fréquentations.

Notre cuisinière Nadine en plus de ses talents derrière les fourneaux a confectionné sur son temps libre 24 housses de coussins pour les couchettes des enfants de maternelle et nous la remercions.

L'histoire de notre église

Dans le cadre d'un projet de rénovation de l'église , la municipalité a fait réaliser un diagnostic structurel, sanitaire et patrimonial de l'édifice par un architecte du patrimoine. Ce diagnostic va nous permettre de pouvoir établir un programme de travaux étalé dans le temps, à plus ou moins long terme, en fonction de l'urgence sur la pérennité, la conservation et la mise en valeur de l'édifice. On va distinguer principalement trois types d'actions classées par ordre d'importance de la manière suivante :

1) les travaux de mise en sécurité des biens et des personnes,
2) les travaux de conservation permettant de stopper ou de ralentir les dégradations sur l'édifice,
3) les travaux de restauration et de présentation générale de l'édifice.

L'église Notre-Dame de Cheyssieu est un édifice de dimensions modestes dont l'histoire et l'évolution restent à ce jour relativement méconnues. Située au cœur du bourg de Cheyssieu, sur un petit promontoire qui domine la plaine du Rhône face au massif du Pilat, c'est une construction à la silhouette toute particulière. En effet sa nef et ses chapelles sont écrasées par la masse de son clocher élancé qui semble piquer le ciel.

Hypothèse d'évolution de l'édifice

Grâce à la lecture des différentes typologies de maçonneries en façade, on arrive à discerner plusieurs phases de construction et une évolution relative de l'édifice. Il est fort probable, en raison de la pérennisation des lieux sacrés et des lieux de cultes (les églises étant le plus souvent élevées sur des sanctuaires antiques plus anciens), que l'édifice ait toujours été dédié au culte. Il peut s'agir peut-être d'abord d'une chapelle avant de devenir une église paroissiale.

Etape n° 1 (époque indéterminée)

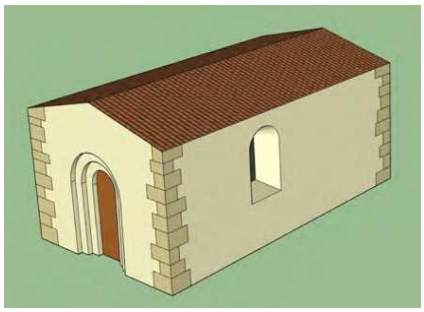

On constate tout d'abord la présence d'un premier bâtiment de forme parallélépipédique d'environ 13,5 mètres de long sur 8 mètres de large. On distingue que ce dernier était très certainement éclairé par deux baies en plein cintre sur les élévations Nord et Sud (traces encore visibles). Il s'agit peut-être ici de l'église citée en 921 sous le vocable de Saint-Maurice dans le cartulaire de Saint-André ! Mais rien ne nous permet de l'attester.

Ce bâtiment est élevé à l'aide d'un appareillage de moellons de pierre structuré dans les angles par des chaînages en pierre de taille (molasse grise). À la lumière de l'épaisseur des maçonneries et la régularité des appareillages visibles, il ne semble pas que l'édifice ait été voûté, mais probablement couvert par une charpente bois et une couverture en terre cuite.

En l'absence de fouilles en sous-sol, il n'est pas possible de connaître le traitement de la partie du chevet. Si cet édifice primitif n'était qu'une chapelle, il est possible que le chevet soit un chevet plat, sans ouverture.

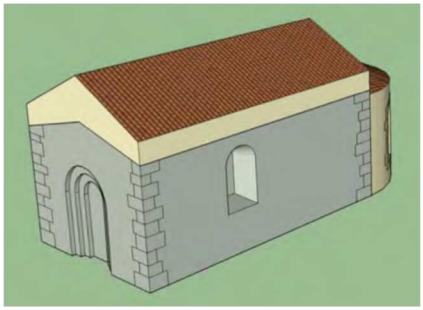

Etape n° 2 (époque indéterminée)

La deuxième phase de construction que nous pouvons déterminer correspond à l'adjonction d'une abside à l'Est de la construction. Celle-ci est clairement identifiable en élévation Nord où l'on voit bien apparaître le chaînage du bâtiment primitif, sans liaisonnement avec l'abside qui vient quant à elle s'appuyer contre. Pour ne pas multiplier les étapes intermédiaires, nous considèrerons dans notre hypothèse que cet agrandissement coïncide avec la surélévation générale de l'édifice. En effet celle-ci est également bien visible à cause d'une différence très nette de l'appareillage. Tandis que le bâtiment originel est élevé avec un appareillage de moellons assisés et des joints fins, la surélévation, supérieure à 80 cm, est moins régulière avec une proportion de mortier beaucoup plus importante et une mise en œuvre plus grossière.

.

Etape n° 3 – Remaniements du XIXe siècle

Au cours du XIXe siècle, l'église de Notre-Dame est profondément remaniée. On sait qu'à la Révolution Cheyssieu n'est plus le siège d'une paroisse. Le village essaie plusieurs fois au cours du XIXe siècle de réobtenir ce titre, ce qu'elle parvient enfin à faire en 1868. De plus, entre 1800 et 1881 la population du village a plus que doublé (passant de 192 à 412 âmes), ce qui explique peut-être l'importance des travaux envisagés puis effectués. La nef de l'édifice est alors plus que doublée et rehaussée d'environ 80 cm. L'abside a également été relevée au même niveau que la nef. La nef est parée d'une façade en molasse avec incrustation d'éléments en terre-cuite/De part et d'autre du chœur deux chapelles latérales formant transept sont venues s'accoler aux flancs nord et sud de l'édifice. A l'arrière, dans l'axe de l'abside, un clocher massif a été élevé, coiffé par une flèche en pierre et quatre pyramidons.

Il n'est pas possible de déterminer à ce stade de l'étude si l'ensemble de ces modifications fait partie d'un projet d'ensemble cohérent, ou si, au contraire, ces travaux résultent de campagnes successives relativement rapprochées dans le temps.

Les travaux de restauration devraient s'étaler sur plusieurs années pour un coût total d'environ 300 000 €uros.

Vie Paroissiale

Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais

La Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais s'étend sur onze villes ou villages.

Maison Paroissiale : 4 rue Bayard
38550 Péage de Roussillon
Tel : 04 74 86 29 57 avec répondeur
Accueil : lundi de 9 h à 11h, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 11h et de 16h à 18h, samedi de9 h à 11h

courriel : maison.paroissiale@pspepr.fr
service communication : communication@pspepr.fr
site internet : http://www.pspepr.fr
site du diocèse : http://diocese-grenoble-vienne.fr

Pour les messes dominicales trois lieux fixes :
le samedi à 18 h en hiver, à 19 h en été à la Chapelle des Cités à Roussillon
le dimanche à 9 h à Saint Clair du Rhône, à 10 h30 au Péage de Roussillon.
Les autres lieux de culte ont des messes en alternance.

A Cheyssieu, la messe est toujours le 3ème dimanche du mois à 9 h.
Information paroissiale mensuelle sur papier au fond de chaque église, et sur le panneau d'affichage.

Pour le Baptême : permanence à la Maison Paroissiale le mardi matin (prévoir la demande trois mois à l'avance).
Pour le Mariage : permanence à la Maison Paroissiale le lundi matin (démarche à effectuer dès la réservation de votre salle).
Pour les Funérailles : la famille contacte l'entreprise de pompes funèbres qui se met en rapport avec la Paroisse. Préparation de la cérémonie avec la famille par une équipe de laïcs qui vous contacte, et en lien avec le célébrant.
Pour la Catéchèse Primaire: contact à la maison paroissiale.
Si vous ne pouvez pas prendre contact directement les jours concernés, vous pouvez laisser un message sur le répondeur en veillant à laisser vos coordonnées téléphoniques ou envoyer un mail.

CHEYSSIEU

Après de longues années passées à préparer l'église, à rencontrer les familles dans le deuil , veiller à l'approvisionnement du fuel, compter les quêtes .... Huguette Genin a décidé de se retirer de ces services.
Nous lui sommes extrêmement reconnaissants de tout ce bénévolat qu' elle a accompli avec ferveur .

8 DECEMBRE 2016 : le chœur des Zazous fait un mini récital dans l'église.
30 MAI 2017 : journée nettoyage de l'église : débarrasser le clocher, enlever les toiles d'araignées, laver les bancs , ...
3 DECEMBRE 2017 : adoption du nouveau Notre Père.
6 DECEMBRE 2017 : mise en place de la crèche par les enfants du village qui ont voulu participer ainsi que quelques adultes.
8 DECEMBRE 2017 : L'église est ouverte pour que chacun puisse venir se recueillir.

Nous vous souhaitons une année 2018 pleine de belles promesses, d'amour, d'amitié, de rencontres.

Contacts sur Cheyssieu :
Nicole Gaillard : 04 74 84 96 54
Françoise Barbier : 04 74 84 93 68

Bonjour !

Voilà déjà 3 mois que j'ai ouvert « Chez Maë », et je tiens à remercier tous les cheyssinois, les associations et la commune de votre accueil chaleureux ! C'est un réel plaisir pour moi de vous accueillir chaque jour.

Et pour mieux vous servir, je vous propose en 2018, une modification des horaires d'ouverture :

Du mardi au jeudi de 6h30 à 12h30 et de 16h à 20h
Le vendredi de 6h30 à 12h30 et de 16h à 22h
Le samedi de 7h à 12h30 et de 16h à 22h
Le dimanche de 7h à 12h30

Ce début d'année sera consacré à la recherche de nouveaux fournisseurs locaux et l'organisation de soirées à thème, alors n'hésitez pas à me faire part de vos suggestions et bonnes adresses !
Bonne année à tous et à bientôt, Maë.

Maë MEDOLAGO
06.64.22.46.74
m.medo@hotmail.fr

Téléphonie et ADSL sur la commune :

Depuis 2015, les services d'Orange ont engagé sur notre commune une étude afin d'améliorer la desserte des habitants....

Notre commune est desservie en très grande partie depuis la commune d'Auberives sur Varèze pour tous les services de téléphonie et d'ADSL par un câble en cuivre. Ce dernier est aujourd'hui (en 2015...) saturé et Orange assure provisoirement....son obligation de fourniture du Service Universel au travers de multiplexeurs qui ne permettent pas de fournir l'ADSL. Orange est conscient que les équipements génèrent des perturbations non négligeables pour une partie des administrés.

Afin de pallier à cette solution temporaire, Orange avait décidé d'installer sur la commune une nouvelle installation en armoires qui serait alimentée en fibre optique par voie aérienne. Des accords ont été donnés par la municipalité pour l'implantation de poteaux spécifiques ainsi que pour les armoires au dos de l'abri bus du rond-point de la commune.

Nous espérons vivement que les services d'Orange tiendront leurs engagements afin de permettre ces installations en 2018 de façon à améliorer nos réseaux et permettre le raccordement en ligne fixe de nouveaux usagés.

Saviez-vous que le verre est un matériau recyclable à l'infini ?

Avec une bouteille, on refabrique exactement la même bouteille. Il suffit juste de la déposer dans les conteneurs à verre et surtout pas dans la poubelle verte.

Le gisement d'emballage en verre sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays roussillonnais est évalué à 45kg/habitant/an. Pourtant, en 2016, seulement 27kg/habitant ont été collectés sur la CCPR (28kg/habitant sur la commune de Cheyssieu). Cela signifie que, chaque année sur la CCPR, 930 tonnes de verre sont potentiellement perdues dans les ordures ménagères. Ceci représente une perte considérable de matériau recyclable et une perte financière évaluée à 240 000 € par an, venant alourdir les dépenses financières.

D'un point de vue écologique et économique, nous avons tout à gagner à recycler le verre. Votre geste compte !!!

Effet = Incinération (perte de matière)
Coût = 276 euros/Tonne

Effet = Recyclage (économie de ressources)
Coût = 18 euros/Tonne

Alors pensez-y ....déposez uniquement vos emballages en verre dans les conteneurs à verre mis à votre disposition, route de la Varèze. Et merci de laisser ce lieu propre et accessible.

JEN TAXI
CHEYSSIEU 38550
TOUTES DISTANCES
TAXI CONVENTIONNÉ CPAM
GARE, HOPITAUX, CHIMIO, RAYONS, DIALYSE
24H/24
7J/7
Commune de rattachement : Cheyssieu
jentaxi.piroird@gmail.com
06 29 59 44 38

MARRON Frères Depuis 1945
PLATRERIE - PEINTURE - DÉCORATION
Revêtements sols et murs
04-74-85-41-78 - www.marronfreres.fr - contact@marronfreres.fr

DESSANGE
PARIS
Salon de Coiffure et Institut
Extensions
19, place Miremont - 38200 VIENNE
Tél. 04 74 85 04 22
dessange.com

ELECTRICITE
CROZE
MICHEL
bâtiment
industrie
Port. : 06 15 90 93 10
Tél. : 04 74 79 95 65
11, rue Bourbourey
38550 CLONAS/VAREZE
ecm38@club-internet.fr

Enfin réunis !

Début des travaux le 3 mai 2017

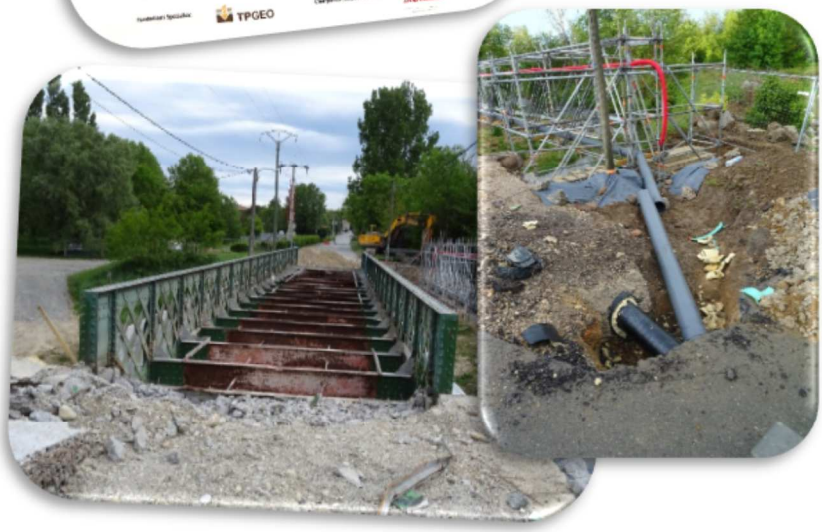

Démolition du tablier et dévoiement des réseaux électriques et humides

Dépose du pont coupé en deux de chaque côté de la Varèze le 17 mai 2017

Découpe du pont au chalumeau

Démolition du pilier central et des culées puis reconstruction des culées

Enfin réunis !

Livraison du nouveau pont le 20 août 2017

Mise en place du pont sur les culées le 31 août 2017

Réalisation du tablier et passage des réseaux électriques et humides

Réalisation des aménagements de voirie et fin des travaux décembre 2017.

Vers une nouvelle intercommunalité regroupant celle du Pays Roussillonnais (CCPR) et celle du Territoire de Beaurepaire (CCTB) : Pourquoi ?

Depuis plus d'un an, les élus de la CCPR et de la CCTB travaillent à la définition des orientations stratégiques d'un nouveau territoire. Une histoire récente qui s'inscrit dans le cycle des profondes réformes territoriales engagées au niveau national depuis plus de dix ans.
Le pays Roussillonnais a refusé à 2 reprises la prescription puis l'orientation de fusion avec le pays Viennois. Le territoire de Beaurepaire a pris une position identique vis-à-vis de Bièvre Isère. Or, il n'est pas possible pour une intercommunalité de refuser tout changement de son périmètre sous peine de se voir, à terme plus ou moins proche, imposer les regroupements qui n'auraient pas sa préférence. Il importait donc de définir les propositions d'évolution qui apparaissent correspondre le mieux aux attentes et aux besoins du territoire et de ses habitants. La démarche engagée avec le territoire de Beaurepaire est basée sur le volontariat sans aucune contrainte pour créer une nouvelle intercommunalité dans un territoire cohérent avec une stratégie partagée.

Un territoire cohérent :

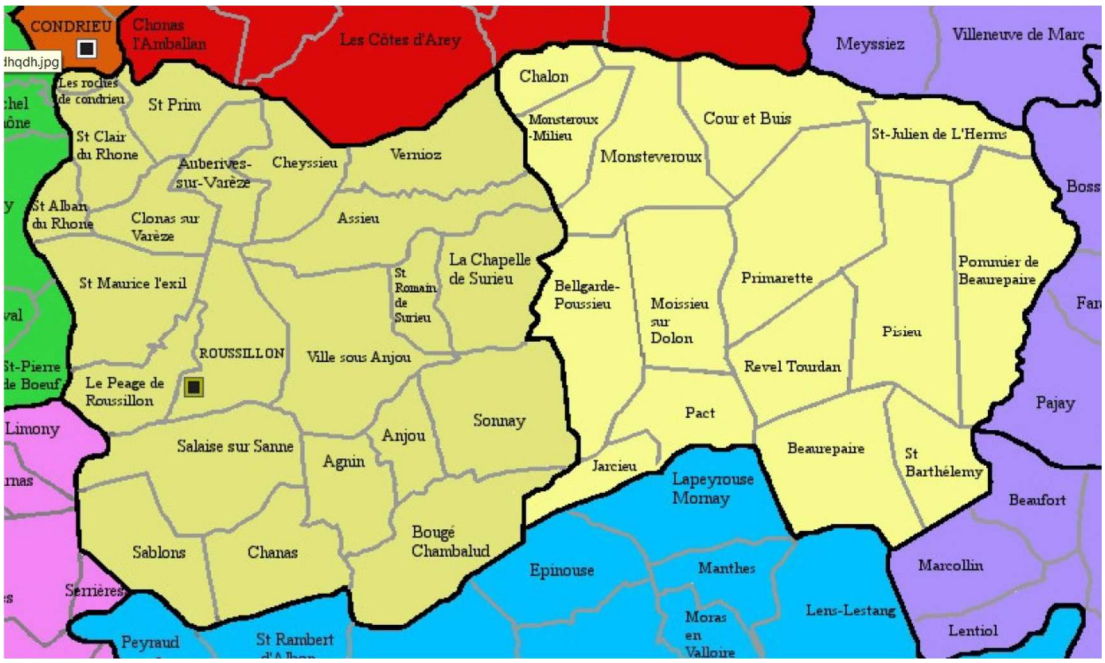

Le regroupement des 2 intercommunalités concerne 37 communes (dont 22 pour la CCPR) pour 67 000 habitants. Ce nouvel EPCI se situerait en terme de population au 7° rang départemental avec un territoire positionné au centre du schéma de cohérence territoriale des rives du Rhône (SCOT) qui a un bassin de près de 265 000 habitants sur l'axe rhodanien de Chasse sur Rhône à St Vallier et de Pélussin à Beaurepaire. Il présente une échelle raisonnable sans avoir la configuration des grands ensembles de taille XXL et permet de concilier la mise en œuvre de politiques adaptées aux besoins du territoire, la proximité de l'action communautaire pour les populations, le maintien du rôle essentiel des communes.
Ce nouveau territoire s'articulera autour de 3 axes principaux :

- L'axe Varèze du Nord Ouest au Nord Est, avec des zones d'activités importantes à l'ouest.
- L'axe de Bièvre du Sud Ouest au Sud Est, avec des activités importantes à l'ouest (Sablons/Salaise) et à l'est (Beaurepaire).
- L'axe Nord Sud le long de la vallée du Rhône.

Un territoire avec une activité économique en plein développement :

Le territoire comprend plus de 21 000 emplois sur près de 400 établissements industriels, 550 commerces, et plus de 500 exploitations agricoles. La nouvelle stratégie économique devra intégrer les territoires voisins de l'entente TRIDAN, du grand projet Auvergne Rhône-Alpes Rhône Médian et se positionner comme acteur de référence au sein des écosystèmes de développement économique durable catalyseur d'énergies au service de l'activité, l'emploi et l'innovation.
Des projets ambitieux :
Développer de filières innovantes en industrie à travers Inspira, la maitrise du développement économique avec des PME et de l'artisanat sur les axes de la Varèze et de la Bièvre sur des zones dédiées, le renforcement des commerces en centre bourg en milieu rural, représentent les axes de travaux à mener dans le cadre d'un schéma d'accueil des entreprises et des commerces.

Un territoire attractif :

- l'axe de la Bièvre du Sud Ouest au Sud Est
- l'axe Nord Sud

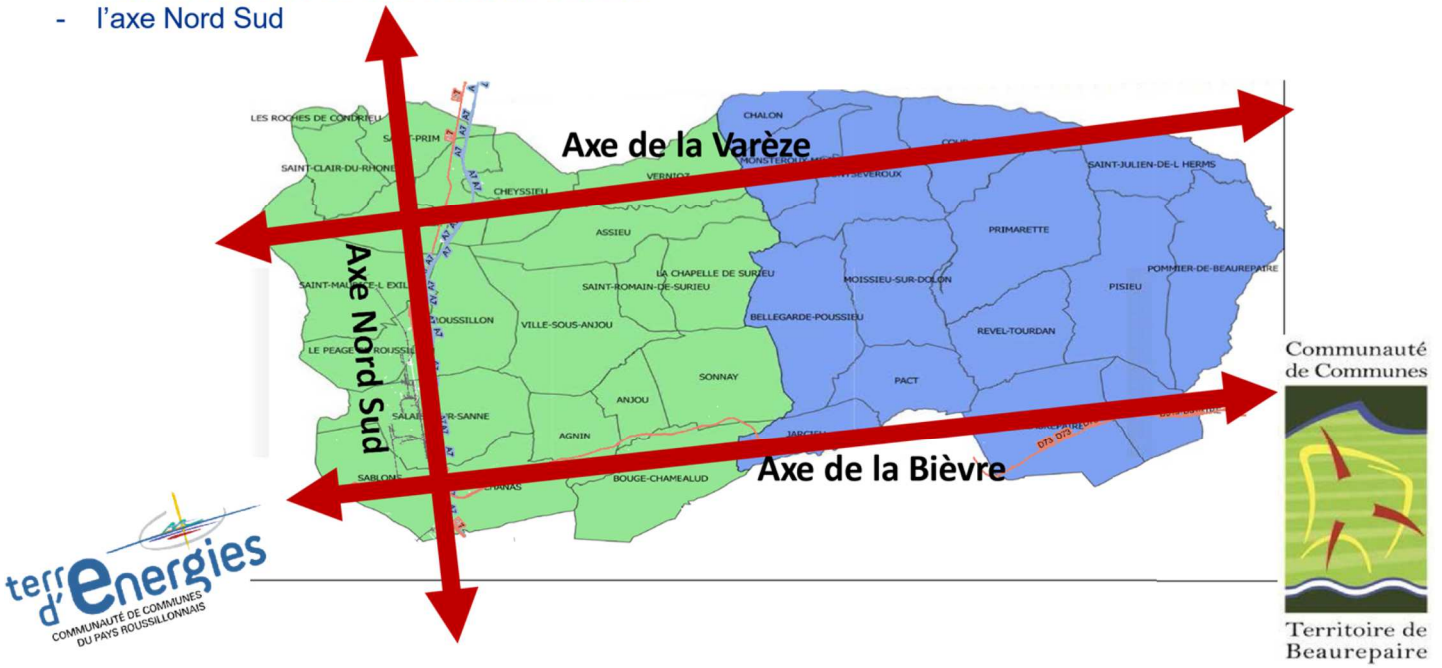

Le développement économique et la bonne santé financière des 2 intercommunalités actuelles, doivent permettre l'accueil de nouveaux habitants dans un bassin de vie offrant de l'emploi et des services structurés: transport, accueil enfance jeunesse, culture…. En préservant l'agriculture et l'environnement riche de 178 km de rivières principales et 870 km de chevelu hydrographique, de zones naturelles et d'espaces boisés remarquables. Les 2 intercommunalités travaillent déjà ensemble sur un plan climat air énergie et un schéma des modes doux de transport communs ; elles ont conclu un contrat de ruralité commun avec l'Etat.

Des compétences communes et complémentaires :

Les travaux des commissions a mis en évidence de nombreuses similitudes ou complémentarités avec des degrés d'implication différents pouvant permettre à terme des services identiques proposés aux habitants :

Compétence pleine et entière de la CCTB sur la petite enfance et de la CCPR sur la voirie, volonté commune de développement de l'enseignement musical, d'éducation artistique et culturelle. Il est également noté une ressemblance dans les politiques et les offres touristiques en s'appuyant sur les attractivités proposées par les territoires limitrophes.

Le regroupement des 2 intercommunalités permettra un enrichissement mutuel des politiques qui ont été respectivement mises en place. Il donnera naissance à une nouvelle intercommunalité ouverte sur les territoires extérieurs au sein du grand espace de vie du syndicat mixte des rives du Rhône, en lien avec les territoires de la Bièvre, et sera en capacité de porter des politiques contractuelles avec l'Etat, la Région et le Département.

Calendrier prévisionnel :

Des réunions de présentation et d'échanges sur le projet à l'intention des 22 conseils municipaux ont été organisées durant le dernier trimestre 2017. Début 2018, les 2 conseils communautaires vont délibérer sur la demande de fusion des 2 EPCI. Un arrêté préfectoral, en cas de vote favorable, notifiera à l'ensemble des 37 communes concernées, le périmètre de ce projet avec une étude d'impact financier et budgétaire ainsi que les statuts de la nouvelle entité. En fin de printemps, les conseils municipaux devront se prononcer. Pour que la fusion soit validée, la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population doivent délibérer favorablement.

L'arrêté de fusion pourrait alors être signé fin 2018 pour une application au 1° janvier 2019 de la création d'un nouvel EPCI.

Auberge des Etangs
OUVERT TOUS LES JOURS
Propriétaire Mme CARIOU
38550 CHEYSSIEU ✆ 04 74 84 91 33
CAMPING - CARAVANING
PÊCHE
PÊCHE A LA MOUCHE
TERRASSE
JEUX DE BOULES
SPÉCIALITÉS :
FRITURE
GRENOUILLES
ESCARGOTS

BUFFIN TP
CARRIÈRE & ENROBÉS
Terrassement - Réseaux - Goudronnage
Courts de tennis - Terrains sportifs
Fabrication d'enrobés chauds et froids - Granulats
RD 386 Lieu-dit Murinand ▪ 69420 AMPUIS Tél. : 04 74 56 03 20
Centrale : 04 74 56 03 24 ▪ Fax : 04 74 56 18 32
Site internet : www.buffin-tp.fr ▪ Email : contact@buffin-tp.fr
APE 4211Z - Siret 326 480 720 000 19

L'actu en pays Roussillonnais

Gestion de l'ambroisie sur le territoire de la Communauté de Communes de Pays Roussillonnais, campagne 2017

La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (CCPR) et la Chambre d'agriculture de l'Isère mettent en œuvre depuis 2011 des actions pour gérer et limiter le développement de l'ambroisie sur le territoire. Ces actions ne permettent pas d'éliminer totalement l'ambroisie mais elles encouragent l'ensemble des acteurs du territoire à mettre en œuvre des mesures préventives et curatives pour traiter l'ambroisie.

Quelle a été la situation en 2017 ?

Les 1ers pollens sur le capteur de Roussillon ont été mesurés à partir de la semaine 33 (15 août) puis cela s'est intensifié la semaine suivante pour arriver au pic de pollinisation la semaine 36 (4 sep.).
Le site de Roussillon a enregistré plus de 45 jours de risque d'allergie à l'ambroisie très élevé.

Quelles actions ont été menées en 2017 ?

Comme chaque année, des tournées communales ont été effectuées fin juillet avec les élus référents « ambroisie » pour repérer les zones infestées. Ces tournées permettent aux élus de prendre contact avec les particuliers, lotisseurs et agriculteurs pour déterminer avec eux ce qui est envisageable pour lutter contre l'ambroisie et dans quel délai. Dans la même optique, un travail a été engagé avec les gestionnaires de l'Île de la Platière pour identifier et traiter les zones où l'ambroisie était présente. Des actions à destination des agriculteurs ont également été conduites par la Chambre d'agriculture :

Une journée de démonstration de matériels agricoles à destination des élus et des agriculteurs a été organisée afin d'échanger sur les techniques de lutte. Cette journée a permis aux participants de voir que sur chaumes de blé, en condition sèche, les outils ne permettent pas d'éliminer 100 % des plants d'ambroisie. C'est pourquoi, cette année les agriculteurs ont dans certains cas dû réaliser 2 passages d'outils. Pour ceux qui ont traité leurs parcelles chimiquement (Roundup), le désherbant n'a pas été efficace immédiatement à cause de la chaleur ce qui a laissé le temps à l'ambroisie de polliniser. Un suivi de parcelle en tournesol, soja et blé a permis d'éditer un bulletin technique ayant pour objectif d'informer les agriculteurs du développement de l'ambroisie et des techniques de lutte à mettre en œuvre.
L'ensemble de ces actions seront reconduites en 2018 pour poursuivre le travail et maintenir l'engagement de tous les acteurs dans la lutte contre l'ambroisie.

Retour en images sur 2017 à l'office de tourisme du Pays Roussillonnais…

La saison touristique s'est avérée florissante - une fois de plus – sur notre territoire ! Principalement concentrée de mai à mi-septembre, elle a compté plusieurs temps forts avec notamment le lancement de saison, les animations estivales de l'office de tourisme dont les nocturnes, les journées du patrimoine ou encore la sortie du film documentaire : « Pays Roussillonnais : 2000 ans d'histoire » réalisé par des jeunes péageois avec le SMAEL.

Un bon cru donc qui a vu plus de 1100 personnes rien que sur les rdv de l'office de tourisme dont 350 randonneurs, 380 amateurs de patrimoine et de découvertes, une centaine de personnes qui ont pu tester et/ou goûter les savoir-faire et spécialités, enfin 350 enfants qui ont aidé Louison dans sa quête de parchemin magique lors de la visite enchantée au Château de Roussillon…
C'est aussi 160 personnes qui ont testé le vélo à assistance électrique sur 3 circuits différents du territoire, 350 personnes issues d'associations culturelles ou groupes voyagistes et 375 scolaires qui ont découvert les sites patrimoniaux par nos soins !

Sans oublier nos followers, twittos et autres contacts numériques qui nous suivent sur les réseaux sociaux avec la barre des 2000 fans franchie sur Facebook… Merci et continuez à nous suivre !

Et pour faire aussi bien l'année prochaine, l'équipe de l'office -qui compte deux nouvelles recrues depuis l'automne- travaille d'arrache-pied pour vous concocter une saison aussi variée en 2018 avec déjà quelques surprises en perspective comme l'arrivée d'un personnage haut en couleur prénommé Nestor…

Merci à tous et à très vite !

Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin hydraulique de la Varèze

Information 2017 Varèze - Suzon – Saluant

Les travaux d'entretien et de réparations de berge sont exécutés sur demande des communes exclusivement dans le cadre de la protection des biens publics. Les travaux concernant la protection de berge privée sont réalisés par les propriétaires riverains intégralement à leur charge, ce qui n'exclut pas d'établir un dossier de loi sur l'eau auprès de la direction départementale des territoires de l'Isère (DDT 38).
Tous les travaux effectués sur les cours d'eau, les berges et les zones humides sont réalisés sous la maitrise du syndicat qui établit les dossiers de la loi sur l'eau (article L214 du code de l'environnement). Ces travaux sont exécutés sous le contrôle de l'autorité supérieure préfecture, service environnement de la DDT 38 et de l'Agence de la Biodiversité (police de l'eau).
La cartographie des zones humides et des znieff (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique) ainsi que les documents nécessaires pour établir les dossiers de loi sur l'eau peuvent être consultés sur internet, la Varèze étant en znieff 1.

Compte rendu d'activité du syndicat 2017

Dans le cadre de la construction d'une passe à poisson à Auberives, un marché public a été présenté à la concurrence en juillet 2017, celui-ci s'est avéré fructueux, la société Montagnier TP a été choisie pour la somme de 106 833 € HT. Les travaux vont débuter à partir de mai 2018.
A la demande de la Chambre d'Agriculture du Conseil Général 38 et de la DDT 38 nous avons la charge de construire un seuil de contrôle d'étiage sur la Varèze nécessaire aux irrigants, pour l'instant cette opération est en étude à la société EAU et TERRITOIRE de Grenoble.
Végétalisation des berges du Saluant : cette opération s'est terminée cette année sous la maitrise de Mr Pierre VALVERDE, vice-président chargé du Saluant qui a œuvré sans compter pour faire aboutir ce projet. Les plantations ont été réalisées en 2017 au cours des mois novembre et décembre, sur un linéaire de 2km500. Les travaux ont été exécutés par les chantiers de réinsertion de l'ONF.
La somme engagée pour cette réalisation est de 24 948 € HT financé par le Conseil Départemental, la Région Rhône Alpes Auvergne, la Fédération des Chasseurs de l'Isère et les communes riveraines du Saluant. Cette opération a été réalisée dans le cadre de la continuité écologique à l'initiative du Parc du Pilat Elargie.

Travaux réalisés en investissement subventionnés par le Conseil Départemental avec dossiers de la loi sur l'eau :

SMABHV constitution de 8 dossiers loi sur l'eau rubrique 3.1.5.0.

Montseveroux « Les Bournes » : réparation d'un seuil de protection du pipeline Trapil.

Cour et Buis « stade » : réparation de 2 anses d'érosion en rive gauche, pose de pieux dans le lit du ruisseau du village.

Cheyssieu « Pont de l'Argentine » : réparation d'une anse d'érosion en rive droite 50m en amont du pont. « stade » installation d'un passage à gué temporaire pendant la durée des travaux sur le pont.

Auberives /Varèze « Les Grenouillères » : réparation d'une importante anse d'érosion en rive droite.

Assieu « La Charina » : réparation de 5 épis en pieux battus sur la protection d'une anse d'érosion. « La Passerelle » mise en place de 5 épis de protection d'une anse d'érosion en rive gauche 100m en amont de passerelle.

St Prim « station de pompage » : profilage de la berge en rive gauche sur 300 m au droit de la station.

Travaux réalisés sur le budget de fonctionnement :
L'entretien des berges a été réalisé par l'ONF par les équipes de réinsertion pour une durée de 32 jours.
Broyage et curage sur le Saluant sur une longueur de 1000 m à Saint Prim.
Défrichage et terrassement de la berge en rive gauche du Suzon aux Côtes d'Arey.
Remise en état des passages à gué de la Charina, du pont de l'Argentine et du Bontemps.

Information sur la GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
2018 sera une année de transition importante pour les syndicats de rivière qui vont subir une profonde restructuration :
Suite à plusieurs réunions organisées sous l'égide de M. BARBIER Président du C.D. 38 le département serait divisé en 4 grandes structures avec compétences GEMAPI reliées à un pool d'ingénierie unique. 3 scénarios concernant les périmètres de compétence sont à l'étude actuellement pour déterminer les bassins versants qui seraient jumelés. Ces structures nouvelles percevraient l'impôt GEMAPI permettant leur fonctionnement et les investissements. Il se peut qu'avec la mise en place de ces structures importantes, la proximité ne soit plus qu'un lointain souvenir.
Le Président Max RIBAUD et le comité syndical de la Varèze du SMABHV vous souhaitent une excellente année 2018.

Le Président du SMABHV
Max RIBAUD

Centre Social OVIV

Organisation de la Vie Intercommunale de la Vallée de la Varèze

Cette année 2017 a été pour moi une année d'écriture, mais pas seulement…Ce fut une année riche d'échanges, de débats…

Le « projet social », clé de voûte de l'espace de vie sociale, se fonde sur une approche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et des habitants et aux attentes sociales collectives.
Plus qu'une formalité administrative, le projet social est avant tout :

Un moment privilégié pour observer l'évolution de son environnement local, échanger des points de vue entre les différents acteurs (habitants, bénévoles, administrateurs, salariés, partenaires), réfléchir au sens de son action et définir les priorités pour une période pluri annuelle.
La phase d'élaboration du projet social a renforcé la vie collective de l'association, a permis la réflexion sur le sens de son action. Les problématiques sociales et les ressources disponibles ont été revisitées.
Concrètement, ce projet définit les finalités et les missions de l'animation de la vie sociale dans un plan d'action et les changements attendus.

Le travail d'équipe a payé : Le projet est validé pour les quatre prochaines années. Quatre ans pour pouvoir travailler en équipe et mettre en œuvre des actions avec les habitants au plus près des besoins et attentes.

<u>Les projets qui ont bien occupé notre année 2017</u> :

Le recrutement de personnel : l'équipe s'est agrandie !
La mise en œuvre et les recherches des financements des projets et des nouveaux lieux d'accueils.
La gestion et la formation des personnels.
La joie de voir évoluer les différents groupes sur la vallée : le groupe scrabble, femmes passionnées de lettres ; les marcheurs, les danseurs, les ateliers peinture.
La continuité des rendez-vous : cafés des familles, ateliers parents/enfants, sorties familiales.

Ce qui m'anime, c'est de valoriser l'échange, l'interconnaissance, de comprendre les besoins des personnes et de pouvoir proposer à l'association des réponses avec les moyens humains et financiers mis à ma disposition.

Cette année 2017, j'ai pu faire un retour sur le terrain ; je suis sortie de mon bureau et avec grand plaisir, je suis allée à la rencontre des habitants sur Auberives. A deux puis à trois, nous avons affiché notre volonté de renforcer le lien social. Oui, il est normal, si on le souhaite, de pouvoir participer à un groupe, peut-être pour sortir de la solitude ou bien partager des idées, apporter un point de vue, permettre à d'autres d'apprendre à faire des choses que l'on sait faire ou apprendre ensemble de nouvelles choses…
Le centre social se construit avec vous, c'est vous le centre, c'est vous qui faites ce qu'est le centre social. Nous, professionnels du centre social, sommes là pour vous accompagner…

<u>Les réalisations de 2017 pour favoriser le lien social</u> :
Les accueils papothèque sur Auberives-Sur-Varèze où les habitants animent différents groupes et ateliers. Pour exemple : « Les aiguilles qui rigolent » avec Jacqueline ; des habitants passionnés de jardins, fleurs et légumes qui ont mis en place l'atelier « trucs et astuces aux jardins ». Et un projet histoire d'Auberives, avec création d'expositions et photos : « Auberives hier et aujourd'hui ».
Des services de qualité auprès des enfants et des jeunes, pour leur permettre de bien vivre, grandir et de rêver encore.

<u>Mes souhaits en cette fin d'année</u> :

Encore davantage de solidarité entre habitants, plus de rencontres et de projets animés par les habitants ; des lieux de ressources pour jouer, évoluer, comprendre et prendre part et faire sa part…
Alors en route, la route est belle parce que chacun d'entre vous est là avec nous…

Hélène Gambier, directrice du Centre Social OVIV

Contact : 04 74 54 14 37 / centresocialoviv@hotmail.com

Le centre social OVIV est ouvert à tous. Il permet de créer du lien par le biais de projets, de services, d'activités, pour la famille, l'enfance, la jeunesse, les ainés.
Le centre social est un lieu d'accueil où tout le monde peut s'exprimer et participer. Le centre social offre un accompagnement et un soutien aux habitants qui souhaitent créer des projets, des activités et s'investir. Le centre social propose un accueil de loisirs enfance et jeunesse, les inscriptions débutent trois semaines avant chaque période de vacances. Les jeunes sont accompagnés dans leurs projets. Il propose également une fois par mois des mercredis pour tous. Le centre social propose des activités : cinés d'or, danse, peinture, marche, scrabble… N'hésitez pas à vous renseigner. Dans le cadre du projet famille nous vous accueillons pour des ateliers parents/ enfants, cafés des familles, départs en vacances. Le centre social c'est aussi des rendez-vous festifs et conviviaux : le 9/03/2018 pour la Fête de la soupe, la première semaine d'avril pour la semaine de l'environnement et la fête de l'été en juillet ! Une idée, un projet à partager, venez nous en parler… Le centre social est une association gérée par des bénévoles, vous avez du temps, envie de participer, contactez -nous. Le centre social est soutenu par l'ensemble des communes de la Vallée de la Varèze.

Durant l'année 2017, les enfants de l'accueil de loisirs ont participé activement et avec enthousiasme aux différentes et nombreuses activités proposées par l'équipe d'animation du centre social oviv,.
Les activités étaient organisées autour de différents thèmes , en lien avec le projet pédagogique.
En voici quelques-uns :" les secrets de l'automne", les enfants ont pu développer leur esprit créatif à travers différentes activités manuelles, telles une mosaïque de feuilles ou un cadre nature.
"Halloween", tant attendu par les enfants!!!leur permettant de participer à des activités dont les héros étaient des monstres, fantômes ou citrouilles.
N'oublions pas le club nature , reconduit sur chaque période de vacances: en passant des petites bêtes d'halloween à la fabrication et montage d'un hôtel à insectes.
Les temps forts : "défilé d'halloween, bal déguisé, fête de l'été et du carnaval…"
Les sorties, sur chaque période de vacances , organisées en fonction des thèmes : "parc des loups à Courzieu, palais des bonbons et du nougat, musée du chocolat…..".
Une nouveauté cette année la ludothèque mobile, très appréciée des enfants.
Bon ressenti global des vacances avec garantie de choix, de ludisme et de l'équité dans les activités.

L'accueil de loisirs du périscolaire et mercredis (matin et après midi) est composé d'une équipe de 5 animateurs 3-9 ans et d'un animateur 10- 11 ans présent les mercredis après midi.
En fonction d'un projet pédagogique élaboré par la directrice de l'accueil, l'équipe propose des activités en fonction d'un thème au mois.
Pour cette année, nous avons par exemple sur le mois de février proposé le thème de la météo mais nous pouvons aussi nous détendre au bord de la Varèze avec un pique nique "les pieds dans l'eau"…(cf. photo)
Notre objectif premier étant de répondre à la demande des parents en terme d'accueil de leurs enfants avant et après l'école et de respecter au mieux le rythme et les besoins de ces derniers.

Projet camp à Mèze, 15 jeunes se sont mobilisés toute l'année pour pouvoir partir en vacances, ils ont mené des actions d'autofinancement qui ont permis de financer une partie du séjour de 7 jours.

Camp ski 2017 aux 7 Laux, 15 jeunes sur une semaine, le beau temps n'était pas au rendez-vous, mais nous avons quand même pu skier 3 jours.

ACCA Diane de Louze

Cette saison de chasse nous comptons 46 sociétaires, 3 de moins que la saison précédente. De nouveaux adhérents et des anciens chasseurs nous ont rejoint alors que d'autres ont quitté la société. Nos tarifs de cartes restent inchangés depuis 23 ans: en 1994 la carte de chasse passait à 700 francs (107 euros), aujourd'hui son prix est de 112 euros. Nous appliquons des tarifs raisonnés vu le bon fonctionnement de nos activités tout au long de l'année. Le boudin/saucisses en janvier, le safari pêche en mai et le ball-trap en juin nous permettent de faire une gestion saine de l'ACCA.

Nous avons encore augmenté notre parc de miradors de 10 unités afin d'assurer les battues chevreuils et sangliers dans un total esprit de sécurité. Ces battues se déroulent en général le samedi matin/après-midi et certains dimanches matins. Les battues s'organisent dans des secteurs déterminés de la commune. Des panneaux de proximité indiquent le secteur. De plus pour les adeptes de ballades en nature du week-end vous pouvez connaître le secteur concerné par la battue du jour sur un panneau au portail du stade coté Varèze.

D'autre part si vous apercevez des parcs un peu particuliers sur votre parcours ce sont des parcs à faisans de prélacher. Les jeunes faisans restent hors saison de chasse dans ces parcs, ils sont nourris et abreuvés pendant trois semaines avant d'être lâchés dans un espace familier où ils reviendront s'alimenter dans ce parc ouvert. Par la suite il pourront apprendre à se cacher, se nourrir et se défendre jusqu'à l'âge adulte avant la chasse. Il est important de ne pas trop s'approcher des parcs afin de ne pas effrayer ce gibier.

Pour les autres gibiers, nous avons arrêté la chasse aux lièvres après une journée; le cheptel paraissait assez diminué et nous avons jugé bon de miser sur la protection de l'espèce pour les années futures. Les lapins restent aussi peu nombreux sur certains secteurs malgré la réimplantation que nous pratiquons.

Les membres du bureau de L'ACCA de CHEYSSIEU
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018.

Amicale Boules Assieu Cheyssieu (ABAC)

Bonjour à tous,
Cette année notre amicale boule Assieu Cheyssieu, forte de plus de 60 adhérents , a été présente sur tous les concours avec de bons résultats .
Nous avons eu le plaisir d'accueillir l'équipe de Mauguio qui a su apprécier notre convivialité et amitié, et nous a donné rendez-vous la saison prochaine sur leur terre.
Nos entraînements ont lieu le jeudi après-midi en alternance à Cheyssieu ou Assieu et pour la période hivernale au boulodrome de St Clair du Rhône.
Merci à toutes et à tous pour votre participation , et bienvenue à notre amicale.

Le président, Jacques MAURAS

Supporters de St Etienne Section 95 de Cheyssieu

Une année toujours bien chargée

La section 95 des associés supporters de l'ASSE, basée à Cheyssieu, vit bien avec un nombre d'adhérents conséquent. Côté manifestations, elle organise chaque année la matinée moules-frites le 11 novembre avec toujours un gros succès. Son loto s'est déroulé le 12 février avec environ 120 joueurs qui avaient, comme chaque année, rendez-vous à la salle polyvalente de Saint-Alban-du-Rhône, ils se sont retrouvés pour jouer huit parties dont une partie dotée de lots de supporters offerts par la Fédération des Associés de Saint-Étienne et une partie réservée aux enfants. De nombreux lots furent distribués durant cet après-midi dont une télévision LED122cm 4K.

Le samedi 20 mai 2017 les supporters de la section se sont déplacés à Nancy pour le dernier match de la saison. Ce match était un peu particulier car il s'agissait du dernier match dirigé par Christophe Galtier parrain de la section depuis 2009.

Enfin, les adhérents se sont retrouvés le 24 juin pour l'assemblée générale avec la présence du président de la Fédération des Associés Supporters de Saint Etienne.

Côté sportif notre équipe favorite après une saison longue et éprouvante, car impliquée dans toutes les compétitions, s'est fait éliminer en Europa League par le Manchester United de José Mourinho battue à l'aller 3-0 malgré le parcage survolté d'environ 3.000 Stéphanois. L'ASSE finira 8éme du championnat de France.

Les prochaines dates à retenir : Le loto à la salle polyvalente de Saint-Alban-du-Rhône le 11 février 2018, le déplacement prévu à Strasbourg le 14 avril 2018 et la matinée moules-frites le 11 novembre 2018.

Adhésion : 18 €uros. Contact : Section95@orange.fr **Allez les Verts.**

Gymnastique volontaire

Bouge ton corps ... Fais du sport !!

La section de **G**ymnastique **V**olontaire vous propose 4 cours différents par semaine.

Gym Douce :	CHEYSSIEU le lundi matin (10h-11h).
	AUBERIVES le lundi soir (18h30-19h30).
Gym tonique :	AUBERIVES le mercredi soir (18h45-19h45).
Step :	CHEYSSIEU le vendredi soir (18h15-19h15).

Pour une cotisation annuelle de 115 €, vous pouvez participer à autant de cours que vous désirez. Ils se déroulent en musique, dans une ambiance bon enfant, sans esprit de compétition, sous la surveillance de notre coach diplômée.

Quelque soit votre âge, vous en trouverez un adapté à vos attentes.

Nous vous accueillons même en cours d'année.

Venez essayer ! (2 cours d'essai gratuits). N'hésitez plus à nous rejoindre.

Pour tout renseignement, appeler le 04.74.84.97.41 ou 06.30.61.14.83

Annie Pizzinato
" Les Glycines "
Chambres et table d'hôtes

211 Route des Alpes
38550 CHEYSSIEU

04 74 78 07 06
06 21 27 38 58

CHAMBRES D'HÔTES LESGLYCINES
Gites de France 3 Épis Charmance
www.lesglycines38.com / contact@lesglycines38.com

LAURENT TP & Environnement

LAURENT Guillaume
Port. 06 58 10 78 29
laurent.tpenv@gmail.com

52 impasse du clos de la Varèze
38150 VERNIOZ

•Terrassement
•VRD
•Aménagement
•Travaux en milieu environnemental sensible
•Micro-station
•Epareuse
•Lamier

ASSOCIATION ESPOIR – ISERE CONTRE LE CANCER

L'association ESPOIR continue son combat contre la maladie par diverses manifestations :

- Le dimanche 14 mai, Sonnay a accueilli la 20ème marche de l'Espoir avec 657 marcheurs dont 31 enfants de moins de 12 ans. Pour rappel , en 1998 , la 1ère marche avait déjà eu lieu dans cette commune avec 310 participants.
Succès pour cette manifestation puisqu'elle vit toujours grâce à de fidèles marcheurs et belle réussite pour 2017 avec un bénéfice net de 14 715 €.
- Le vendredi 06 octobre , nous étions présents au Forum Santé, au Sémaphore à Roussillon, afin de présenter l'association.
- Le mercredi 18 octobre , nous avions un stand à la 3ème édition d'Octobre Rose organisé par le centre hospitalier Lucien Hussel , à la salle des fêtes de Vienne. Octobre Rose , rappelons-le , est le mois national de mobilisation qui permet de sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein.
- Le samedi 07 octobre , 23 personnes bénévoles ont parcouru les quartiers de la commune afin de proposer des brioches au profit de l'association.

Avec 200 brioches vendues sur Cheyssieu , la somme nette collectée se monte à 1 502.55 €.
L'association a brillamment mené son « Opération Brioches de l'Espoir » sur l'ensemble des communes du Pays Roussillonnais puisque les fonds récoltés ont rapporté la somme de 29 280 €.
Objectif atteint nous permettant de financer la Recherche sur le département de l'Isère et de pérenniser les soins socio-esthétiques mis en place en 2016 dont le bénéfice médical est largement reconnu.
Encore un grand merci à tous les bénévoles et aux personnes qui ont contribué à la réussite de nos diverses manifestations.

PROCHAINE DATE A RETENIR :
21ème MARCHE DE L'ESPOIR
Le dimanche 13 mai 2018 à ST ALBAN DU RHONE
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :
Nicole VELLAY : 04 74 84 97 82
Jocelyne RICHARD : 06 15 65 43 08

Amicale Sapeurs des Pompiers de Vernioz

C'est le 18 juin 2017 que s'est déroulé, pour la première fois sur la commune de Cheyssieu, la journée familiale des Sapeurs-Pompiers de Vernioz. Habituellement, organisée sur les communes voisines, le lieu et l'aménagement de la salle communale et son extérieur furent totalement appropriés à cette occasion, accompagnée d'une excellente météo.
La journée familiale permet aux actifs et retraités de la caserne de Vernioz de partager un moment de détente avec leur (s) conjoint (e) et enfant (s). Plusieurs activités, comme la pétanque ou des jeux gonflables pour les petits, ont précédé un repas convivial.

Nous aurons le plaisir de renouveler cet événement l'année prochaine !

Illuminations 2017 :

Les associations ont proposé aux habitants une soirée très conviviale le vendredi 8 décembre.

Comme chaque année, les décors qui illuminent notre village ont été vérifiés et installés par des membres du conseil municipal et des bénévoles que nous souhaitons remercier chaleureusement.
Le L.A.C qui avait coutume d'organiser la soirée du 8 décembre étant « en sommeil », la municipalité a répondu favorablement aux associations très volontaires pour organiser ce moment convivial sur notre commune. Nous tenons à les féliciter pour la qualité des stands qu'elles ont tenus et la bonne ambiance qu'elles ont manifestée.

L'école est finie ,
un nouveau projet pour AKOF-TOGO

AKOF-TOGO
Espace, Jeunesse, Loisirs, Développement
66, Route de la Brula - 38550 CHEYSSIEU
04 74 84 96 25 - akoftogo@gmail.com
www.akoftogo.jimdo.com
N° W383002321 - Siret n° : 524 767 886 00012 - Ape : 9499Z

L'association Akof-Togo est toujours en action pour apporter aux enfants du Togo soins et éducation dans de bonnes conditions .
A Affossalakopé l'association a construit une école qui comporte désormais 13 classes dont 5 et un bâtiment administratif ont été financés par l'état togolais. Les huit autres classes ont été financées pour 30 000 € par Akof-Togo soit 85 % et à 15 % par L'association Amour Sans Frontière (ASF) partenaire d'Akof-Togo.

En septembre 2017 un conteneur est parti chargé de panneaux photovoltaïques en vue de l'électrification de cette école, (matériels fournis gratuitement par l'association Énergie sans Frontière, (ESF)).
En novembre 2017 une équipe ESF de 5 personnes est partie pour cette mission.
En janvier 2018, Max Romey et Charles Lagrange (président d'ASF) partiront au Togo pour l'inauguration de l'école d'Affossalakopé.

A l'assemblée générale de septembre 2017, les adhérents ont lancé un autre projet ; le forage d'un puits d'une profondeur estimée à 70m pour le village de Gapé. Le village souffre depuis plusieurs années d'un manque d'eau potable : le coût de cette réalisation est estimé à 12 000€.

Par ailleurs le projet de boulangerie au Bénin est en étude et toujours d'actualité.

Toutes les personnes intéressées par ces projets sont les bienvenues.
Merci à tous pour votre soutien.

« Ensemble nous Agissons ».

Akof-Togo, organisme, reconnu d'intérêt général, vous délivrera un reçu à partir d'un don de 25 €. Les dons effectués ouvrent droit à une déduction de 66 % du montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
Exemple :si vous donnez 100 €, il ne vous en coûtera réellement que 34 €.

Journée Africaine : dimanche 15 avril 2018
Assemblée Générale : samedi 22 septembre 2018
Cotisation adhérent : 20€ l'année

RÉNOV FAÇADE
Le spécialiste de la façade
Francky MORA
Tél : 04 74 84 77 77
- Isolation thermique par l'extérieur
- Ravalement peinture
- Peinture extérieure, volets, fenêtres, passe de toit
- Démoussage de toiture
167 Route des Meuilles - 38550 CHEYSSIEU

BANGONI RÉNOVATION SARL
MAÇONNERIE GÉNÉRALE • RÉNOVATION
PEINTURE • AMÉNAGEMENT • CARRELAGE
DALLAGE • DÉCORATION INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE
462 ROUTE DE LA BRULA 38550 CHEYSSIEU
Tél. : 04 74 79 90 03 - Port. : 06 84 50 02 92
Email : bangonirenovation@free.fr

ALAN BRUYERE
Photographe
Mariage - Baptême - Communion - Anniversaire - Noce d'or
Grossesse - Naissance - Evènement - Photo de classe
06 31 17 08 67
contact@alanbruyerephoto.fr
www.alanbruyerephoto.fr
509 route des Alpes 38550 Cheyssieu
RCS Vienne 425 742 555 00025

Auto'p Garage
6 passage des Chals
38150
ROUSSILLON
www.autopgarage.com 09 51 93 36 74
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS
ENTRETIEN ET RÉPARATION TOUTES MARQUES

Amicale Sportive Cheyssieu

Bonjour à toutes et à tous,

Je me présente tout d'abord, je m'appelle Alexandre LEON et je suis le président de l'Am. S. Cheyssieu pour la saison 2017-2018. Je succède donc à Florent SAPARART qui reste cependant dans le bureau en tant que vice-président pour apporter son expérience.

Mon passif à l'A. S. Cheyssieu s'inscrit tout d'abord en tant que joueur (3 ans en moins de 18 + 11 ans en senior) mais aussi en tant que membre actif (1 an en tant que photoreporter et 2 ans en tant que responsable communication internet et photographe).

Pour cette saison, le club enregistre un nombre de 12 licenciés dirigeants et 53 licenciés joueurs en date du 23/10/2017 (effectif susceptible de s'agrandir d'ici fin décembre). Ces joueurs ont besoin de votre présence et de vos encouragements à leurs matches.

Organisation des équipes pour la saison 2017/2018 :

1 section U10-U11 : Les éducateurs sont Michael DELHOMME et Michael GRENOUILLER.

1 section U8-U9 : L'éducateur est Jordane SCAPIN.

Le mot d'ordre pour ces jeunes est l'apprentissage à travers l'amusement.

2 Equipes Séniors dont l'équipe fanion a fait un excellent championnat l'année dernière et a flirté avec la montée en finissant 3ème du championnat de leur poule. Quant à l'équipe réserve, les mauvais résultats lui ont fait retrouver l'ancienne 4ème série, rebaptisée aujourd'hui : D6. Les éducateurs sont Samy BOUDRA et Christophe BARNEZET.

1 Equipe Vétérans qui s'est reformée sous l'initiative de Benoît BRUCHON.

Le bureau et moi, voudrions remercier tous les bénévoles, dirigeants et éducateurs du club pour leur dévouement et leur implication au sein du club, sans oublier l'ensemble des sponsors pour leur aide et leur soutien indispensable au bon fonctionnement du Club. Et je voudrais plus particulièrement remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation des 50 ans de l'A. S. Cheyssieu le 10 juin 2017, événement sur lequel nous avons eu énormément de retour positif, et remercier surtout Florent SAPARART, le président de l'année dernière, qui a donné énormément de temps et d'énergie pour organiser cette manifestation très réussie.

L'ensemble du bureau et des membres du Club de L'AS Cheyssieu vous souhaite une très bonne année 2018.

Alexandre LEON, Président de l'Amicale Sportive de Cheyssieu

Méchaud Johan
Chauffage toutes énergies - Maintenance chauffage
Climatisation - Plomberie Sanitaire
Tél. 06 69 23 15 59
04 74 79 51 65
768 Route de Cuillery
38550 Cheyssieu
mechaud.johan@orange.fr

Boucher
PISCINES & PAYSAGES
Téléphone : 04-74-58-88-73
Mail : info@boucher-paysagiste.com
ZA RN7
Rue du Bourbourey
38550 Clonas / Varèze
WWW.BOUCHER-PAYSAGISTE.COM

Formation & pratiques pour l'épanouissement de l'individu.
Protection et aide aux personnes en perte d'autonomie, Handicapées.
Varoujan DERDERIAN
Président VIVA DIMI
579 Le Suzon
38550 Cheyssieu
06 38 43 16 37
vbc.contact@vivadimi.fr
association w383002022
SIRET 807 500 053 00010

Le permis de construire est en route!
Venez nous rejoindre dans cette belle aventure solidaire.

Hameau handicap « la Vie du Bon côté »
Colocation adaptée pour 4 personnes cérébrolésées
Centre d'activités VIVADIMI
Vacances adaptées et de répit

Dès la création de l'association VIVADIMI, en juillet 2009, le projet était ancré dans nos cerveaux, nos tripes, notre cœur.
Ce 23 décembre 2017, après de longues années de persévérance, le permis de construire a été déposé en mairie.
Il nous reste à attendre, confiants, l'accord de nos administrations dans quelques semaines.
Le soutien de notre Maire et du Conseil Municipal dans cette aventure nous a été d'un grand secours et ces quelques mots pour les remercier.
De nombreux encouragements nous ont été formulés par tous et toutes, de tous bords, de toutes sensibilités politiques, et nous pouvons espérer désormais que ces paroles se transforment en actes.
Le chemin est encore long car tant que nous n'avions pas en mains les pièces complètes du dossier, nous ne pouvions parfaire nos actions vers les donateurs, mécènes et autres organismes financiers et financeurs.
Nous avons évidemment quelques assurances mais il faut encore aller de l'avant.
Concrètement. Le projet immobilier représente 1.500 000 €uros.
Nous avons fait notre devise de la déclaration de WALT DISNEY que j'ai déjà cité :
« Pour réaliser une chose vraiment extraordinaire, commencez par la rêver. Ensuite, réveillez-vous calmement et allez d'un trait jusqu'au bout de votre rêve sans jamais vous laisser décourager ».

Aujourd'hui, le rêve de quelques personnes devient celui maintenant d'un territoire et de ses habitants.
Ce projet est tourné vers la solidarité, vers le territoire, vers l'avenir aussi.
Ce hameau « LA VIE DU BON COTE », nous le souhaitons exemplaire tant pour le respect des êtres humains dans leurs différences que pour le respect de la nature.
Toutes dispositions sont déjà prises pour parfaire ces engagements.
Les personnes qui vivront dans la maison partagée et tous les autres qui accapareront l'espace d'animations et d'activités, handicapées, ou valides, de toutes générations, connaissent mon vécu.
J'ambitionne en tant que président que cette belle réalisation soit pérenne et sans fin à notre échelle.

Cette conception de vie inclusive en ruralité est de tous les avis, novatrice et exceptionnelle…Vivre autrement tous ensemble.

Un rêve ce n'est pas se réveiller le matin et dire je suis bien dans mon lit, il y fait chaud, je suis bien…j'y reste et je rêve encore, NON, je me lève et j'agis… pour réaliser ce rêve.
AGISSONS ensemble.
Merci de vos actions quelles qu'elles soient pour faire aboutir définitivement le projet et surtout le faire vivre avec nous, pour tous et très très longtemps.

On vit de ce que l'on obtient. On construit sa vie sur ce que l'on donne.

Winston Churchill

MAIRIE tél : 04 74 84 92 07 - Fax 04 74 84 94 24
e-mail : mairie.cheyssieu@wanadoo.fr
site : www.cheyssieu.fr

Heures d'ouverture du secrétariat :
- Lundi, mardi de 16h à 18h,
- Jeudi de 16h à 19h,
- Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h à 18h.

Permanence de Monsieur le Maire : Jeudi de 17h à 19h et sur rendez-vous le lundi, mardi et vendredi.

• CENTRE SOCIAL OVIV DE LA VAREZE
Tél : 04 74 16 88 34 - 04 74 54 14 37

• LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION
gratuit pour les associations locales
S'adresser en mairie :
Montants fixés :
Habitants de la commune :
150 € du 1er mai au 30 octobre
200 € du 1er novembre au 30 avril,
Aucune réservation accordée aux personnes non domiciliées sur la commune.

Pièces à fournir obligatoirement :
- Attestation de responsabilité civile,
- Copie signée du contrat de location,
- Chèque de caution de 400 €.

• FETES COMMEMORATIVES :
Rassemblement sur la place à 11h, les 19 mars, 8 mai et 11 nov.

Les déchets

Ramassage des déchets à domicile :

ordures ménagères : ramassage les JEUDIS matin (bac vert) pour les ordures ménagères non recyclables.

tri sélectif : ramassage les LUNDIS matin des semaines paires (bac jaune) pour les déchets recyclables : emballages, journaux et magazines.

IMPORTANT : les bacs devront être sortis la veille du jour de ramassage et rentrés le jour même.

Déchetteries : l'accès est possible à toutes les déchetteries de la CCPR.
Les deux les plus proches de chez nous sont à votre disposition comme ci contre :

Pour tout renseignement sur le tri sélectif ou sur l'utilisation de vos conteneurs à ordures ménagères, n'hésitez pas à contacter les ambassadeurs du tri du Pays Roussillonnais :
Tél : 04 74 29 31 15
email : ambassadeur@ccpaysroussillonnais.fr

Points d'apport volontaire :

Collecte des emballages en verre : route de la Varèze (face à la salle d'animation), débarrassés de leurs bouchons, capsules et autres couvercles.

Collecte de vêtements et chaussures : sur la place du village. (dans un sac). Meilleure sera la qualité des vêtements récupérés, meilleure sera leur valorisation.

	VILLE SOUS ANJOU		ST CLAIR DU RHONE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
LUNDI	15h-19h	14h-18h		
MARDI				
MERCREDI	15h-19h	14h-18h	9h-12h	9h-12h
JEUDI			15h-19h	14h-18h
VENDREDI	15h-19h	14h-18h		
SAMEDI	9h-12h 15h-19h	9h-12h 14h-18h		

période d'été : du 1er mars au 31 octobre
période d'hiver : du 1 novembre au 28 février

Le climat à Cheyssieu en 2017 :

La sécheresse s'installe....

L'année a débuté avec des épisodes de froids secs et de journées printanières en février. Fin février et début mars ont été marqués par des tempêtes de vent du sud et des températures dépassant les 20 degrés sur tout le mois de mars. De fortes chaleurs dès le mois de mars et une baisse des précipitations de 44% par rapport à 2016 en avril, ont apporté le début de la sécheresse. En mai, l'été s'est installé et en juin la canicule débute. Le 8 Août est marqué par un orage important apportant 60 mm de précipitations. Septembre et octobre sont encore très secs avec des périodes de vents qui ont perduré jusqu'à la Toussaint. En octobre il est tombé moins de 84% de précipitations par rapport à 2016 avec seulement 16.4 mm d'eau.

L'automne a été marqué par des journées de brumes et de temps très souvent couvert et un épisode de 10 cm de neige le 18 décembre bloquant tous les grands axes routiers le matin...

Nous retiendrons que 2017 a été une année de sécheresse avec seulement 610mm de précipitations soit près de 200 mm de moins qu'en 2016.

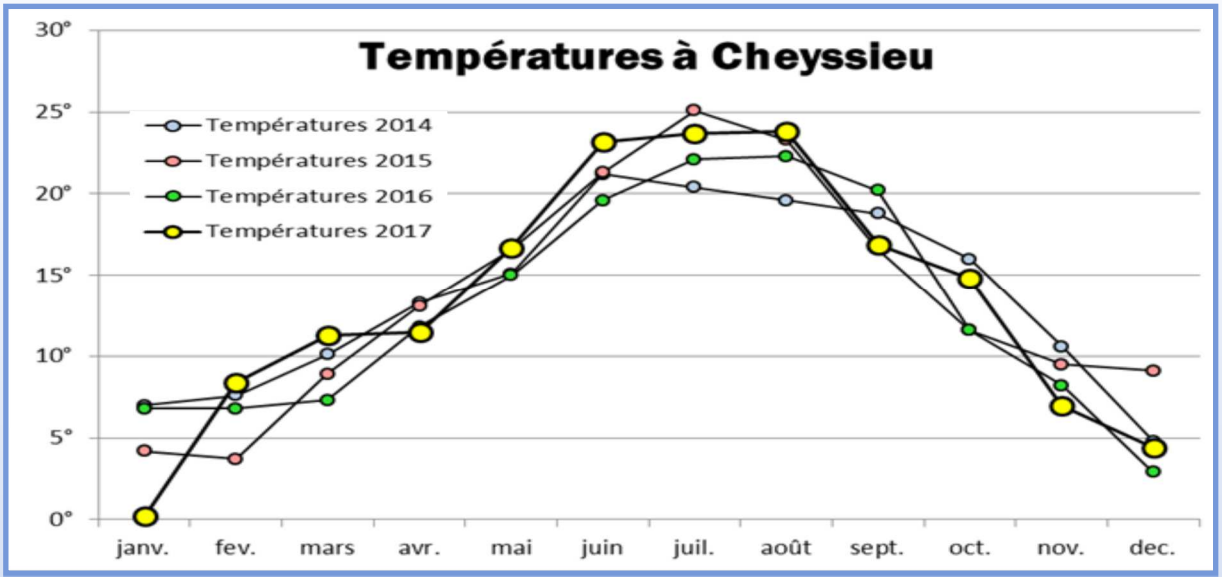

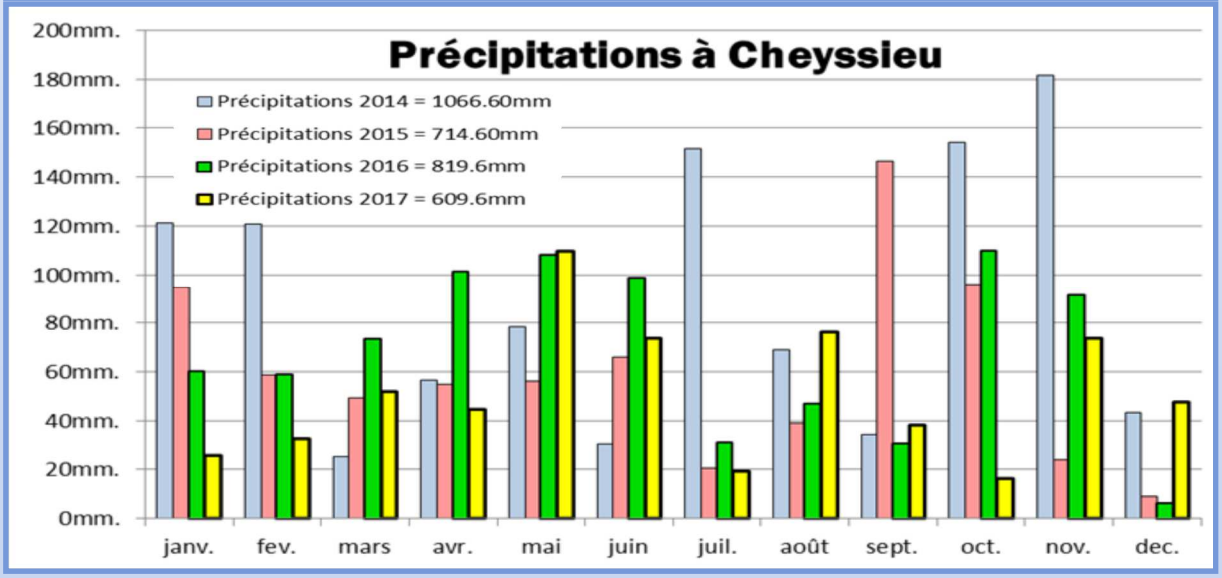

Imprimerie Dupuis
1986 2016
30 ans de savoir-faire à votre service
120 RN 7 - Les Perches
38150 SALAISE SUR SANNE
Tél. 04 74 86 14 12
contact@imprimerie-dupuis.com
PERSONNALISEZ
LA DÉCO DE VOTRE MAISON
avec vos photos
ou notre bibliothèque d'images
Marquage textile
(broderie - marquage)
www.icsnumerique.com
IMPRIMERIE
ENSEIGNE
NUMÉRIQUE
GRAND FORMAT
TAMPON
FAIRE-PART
OBJET PUB

Calendrier des manifestations 2018

JANVIER-FEVRIER		
Date	**Association**	**Manifestation**
jeu 11 janv	Municipalité	Vœux du Maire
jeu 18 janv	Club la joie de vivre	Assemblée générale
dim 28 janv	ACCA Diane de Louze	Matinée boudins
mar 06 fév	Sou des Ecoles	Carnaval
dim 11 fév	supporters ASSE	Loto à St Alban du Rhône

MARS-AVRIL		
Date	**Association**	**Manifestation**
sam 03 mars	ASC (foot)	Tournoi FIFA
dim 04 mars	ASC (foot)	Matinée moules frites
lun 19 mars	Municipalité	Défilé
sam 24 et dim 25 mars	ABAC (boules)	Qualificatif à Assieu
dim 25 mars	Sou des Ecoles	Matinée
du 03 au 07 avril	OVIV	Semaine environnement
sam 07 avril	Club la joie de vivre	Concours de belote
dim 15 avril	AKOF TOGO	Fête africaine

MAI-JUIN		
Date	**Association**	**Manifestation**
sam 05 mai	ABAC (boules)	Qualificatif à Cheyssieu et Assieu
mar 8 mai	Municipalité	Défilé
sam 12 mai	ASC (foot)	Tournoi U8 U9
mer 16 mai	ABAC (boules)	Concours vétérans
sam 19 et dim 20 mai	VIVADIMI	Fête
sam 26 mai	ACCA Diane de Louze	Concours de pétanque
dim 27 mai	ACCA Diane de Louze	Safari truites
jeu 31 mai	ABAC (boules)	Challenge G. Goubet
sam 9 juin	ASC (foot)	Tournoi de pétanque
mer 13 juin	ABAC (boules)	Challenge S. Martel à Assieu
ven 22 juin	ASC (foot)	Assemblée Générale
sam 23 juin	supporters ASSE	Assemblée Générale
sam 23 juin dim 24 juin	ACCA Diane de Louze	Ball trap
ven 29 juin	Sou des Ecoles	Kermesse

JUILLET-AOUT		
Date	**Association**	**Manifestation**
sam 25 août	ABAC (boules)	Challenge Denolly à Assieu

SEPTEMBRE-OCTOBRE		
Date	**Association**	**Manifestation**
sam 8 sept	ABAC (boules)	Challenge Louis Rivellini
mar 18 sept	Sou des écoles	Assemblée générale
sam 22 sept	AKOF TOGO	Assemblée générale
sam 29 sept	Club la joie de vivre	Concours de belote

NOVEMBRE-DECEMBRE		
Date	**Association**	**Manifestation**
dim 4 nov	ASC (foot)	Matinée diots
dim 11 nov	Municipalité	commémoration centenaire Armistice
dim 11 nov	supporters ASSE	Matinée moules frites
dim 18 nov	Sou des écoles	Matinée Tartiflette

Ne pas jeter sur la voie publique